

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 30 AVRIL 2012 A 19:30 HEURES  
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

---

( 10 )

Présidence : M. Oliver Collaud

Présents : 70 Conseillers généraux  
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Louis Castella  
M. Pierre Kilchenmann  
Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus  
M. Stéphane Peiry  
M. Jean-Daniel Schumacher  
M. Rainer Weibel  
M. Hans Werhonig  
M. Richard Wolf

Absents : Mme Eva Heimgärtner  
M. Vincent Pfister

Scrutateurs : M. Jean-Noël Gex  
M. René Marty  
M. François Miche  
Mme Karine Siegwart  
Mme Isabelle Teufel  
M. Pascal Wicht

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni  
Mme Anne Banateanu  
M. André Pillonel

ooo

Séance du 30 avril 2012

**Ordre du jour**

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, les visiteurs présents dans la tribune, ainsi que les représentants de la presse. Il constate que la convocation du 10 avril 2012 contenant l'ordre du jour de la présente séance a été envoyée dans les délais légal et réglementaire. Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président;
2. Informations sur l'activité :
  - A. de la Commission de fusion
  - B. de la Commission de l'Information
3. Approbation du procès-verbal n° 9 de la séance du 5 mars 2012;
4. Election à la Présidence du Conseil général pour la période du 9 mai 2012 au 8 mai 2013;
5. Election à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période du 9 mai 2012 au 8 mai 2013;
6. Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles – message n°13;  
Rapport de la Commission de l'Edilité  
Rapport de la Commission financière  
Représentant du Conseil communal : M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité
7. Octroi du crédit d'ouvrage de 9'294'000 francs pour la construction de l'école enfantine de la Heitera au Schoenberg – message n°14;  
Rapport de la Commission de l'Edilité  
Rapport de la Commission financière  
Représentant du Conseil communal : M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 75 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS) demandant d'améliorer les possibilités de réalisation de voies de bus en site propre et de voies cyclables sur le boulevard de Pérolles et la route des Arsenaux;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 76 de Mme Eva Kleisli (Verts) et de 6 cosignataires demandant l'utilisation obligatoire de ballons "équitable" dans les écoles de la ville et l'encouragement aux clubs de se joindre à cette opération;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 84 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de M. Georges Rhally (PDC), ainsi que de 10 cosignataires, demandant du Conseil communal d'élaborer un concept d'illumination de Noël pour la ville de Fribourg;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 4 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires demandant que la Ville de Fribourg s'engage pour la fermeture immédiate de la centrale nu-

Séance du 30 avril 2012

Ordre du jour (suite)

- cléaire de Mühleberg et s'inscrive au comité "Mühleberg-illimité-non";
12. Décision quant à la transmission des postulats
- n° 35 de M. Thomas Zwald (PLR), au nom du groupe libéral-radical, ainsi que de 13 cosignataires, demandant une évaluation de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare par un bureau indépendant;
  - n° 36 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Pierre Kilchenmann (DC/VL), ainsi que de 23 cosignataires, demandant d'étudier la possibilité d'un partenariat public-privé (PPP) entre la Ville de Fribourg et le Groupe E avec le soutien de l'Etat de Fribourg pour la réalisation d'un réseau de fibre optique sur le territoire communal;
  - n° 37 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 18 cosignataires, demandant un programme d'amélioration et d'assainissement des passages piétons en ville;
  - n° 38 de M. Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'Libéral, ainsi que de 18 cosignataires, demandant au Conseil communal de tout mettre en œuvre pour que les institutions au sein desquelles il est représenté, lorsqu'elles sont majoritairement financées par les deniers publics et qu'elles sont employeurs, appliquent les échelles de traitement des collectivités publiques;
  - n° 39 de M. Thomas Zwald (PLR), au nom du groupe libéral-radical, ainsi que de 19 cosignataires, demandant la réactualisation du Plan directeur des écoles de la ville de Fribourg;
  - n° 40 de Mme Marina Flores (UDC) et de 19 cosignataires, demandant d'étudier des méthodes permettant d'améliorer l'éclairage devant l'entrée de la Gare et de proposer des solutions;
  - n° 41 de Mme Christa Mutter (Verts) et de M. Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 19 cosignataires, demandant une étude pour la coordination des projets en cours dans le secteur de la Gare, entre l'Université de Miséricorde, le site de Cardinal, la route des Arsenaux et la place de la Gare;
13. Réponse aux questions :
- n° 46 de Mme Dominique Jordan Perrin (PS) relative au salaire et aux tâches dévolues au Directeur d'Equilibre-Nuithonie;
  - n° 47 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative au salaire du Directeur de la salle de spectacle du Grand Fribourg;
14. Divers
- (Allocution de fin d'année présidentielle).

ooo

Séance du 30 avril 2012

Communications  
Président (suite)

du chrétien-social a déposé un projet de résolution. Nous le traiterons dès l'ouverture des "Divers".

*"J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à trois nouveaux collègues, à savoir M. B. Hemmer (DC/VL), qui succède à M. M.-A. Gamba, M. A. Marmy (PS), qui remplace M. X. Ganioz et M. S. Sinaci (Verts), proclamé élu en remplacement de M. R. Zehrê. MM. Hemmer et Marmy ont été assermenté le 12 mars 2012 et M. Sinaci le 20 avril 2012. Nous siégeons de nouveau ce soir avec un effectif complet de 80 membres."*

MM. Benoît Hemmer (DC/VL), Antoine Marmy (PS) et Su-leyman Sinaci (Verts) se présentent successivement à leurs collègues qui les applaudissent.

Le Président félicite ces nouveaux collègues et leurs souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de leur nouveau mandat.

*"Je vous rappelle qu'il y a lieu de signer la liste des présences et que les débats sont enregistrés."*

ooo

**2. Informations sur les activités de la Commission de fusion et de la Commission de l'Information**

Le Président précise qu'il s'agit simplement d'une information et que la discussion ne sera pas ouverte.

A. INFORMATION SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION DE FUSION

M. Jérôme Hayoz, Président de la Commission de fusion fait la déclaration ci-après :

*"Lors de sa séance de constitution le 24 octobre 2011, la Commission de fusion m'a portée à la Présidence et a élu notre collègue T. Gachet à sa Vice-Présidence. La question la plus importante, mais aussi la plus difficile, a été celle de la définition de notre mission. Si le mandat de la Commission financière est clair, de même que celui de la Commission de l'Edilité, la définition du cahier des charges de la Commission de fusion est plus complexe.*

*Pour donner une réponse adéquate à cette question, la Commission a tout d'abord reçu de M. le Syndic des informations sur les données statistiques et sur les études existantes. Ensuite seulement, nous avons décidé à l'unanimité, que l'objectif de la Commission est de promouvoir et de faire avancer la fusion la plus large possible.*

*Pourquoi ce choix d'une grande fusion ? Notre réflexion a été la suivante. Une fusion à six communes nous paraît aujourd'hui encore offrir le périmètre le plus intéressant. Mais pourquoi vouloir encore parler d'une fusion à six, alors que trois des six communes ont décidé de fusionner seules de leur côté ! Sur le principe, nous souhaitons la fusion la plus*

Séance du 30 avril 2012

Informations sur les activités  
de la Commission de fusion  
et de la Commission de  
l'Information (suite)

---

*large possible avec l'espoir que cette option sera compatible avec le plan de fusions du Préfet qui n'est pour l'instant pas encore connu.*

*Pour avoir les discussions les plus ouvertes possible, la Commission s'est mise d'accord pour se partager le travail en deux groupes. Le premier sous-groupe, dirigé par Mme E. Kleisli, est responsable des contacts avec les communes dotées d'un conseil général. Les premiers contacts avec Villars-sur-Glâne devraient conduire à la reconstitution à la Commission de fusion du Conseil général de cette commune. Le second groupe, présidé par M. T. Gachet, s'occupe des contacts avec la société civile. Un premier contact avec l'association 'Fusion 2011' devrait permettre la coordination de nos activités. Je me dois de remercier ici les deux coordinateurs de leur engagement et de leur enthousiasme pour leurs tâches.*

*La Commission de fusion a reçu, lors de l'une de ses séances, M. le Préfet C.-A. Ridoré, qui est venu nous présenter la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes, ainsi que le défi qui est le sien de développer un plan de fusions pour le district de la Sarine.*

*Nach je zwei Untergruppen-Sitzungen und drei Kommissions-Sitzungen hat die Gruppe erneut Kontakt zum Oberamtmann gesucht. Zentrale Fragen waren dabei der Zeitplan bezüglich des Fusionsplanes des Oberamtmannes und auch die Lancierung der Diskussion in den betroffenen Gemeinden über die Fusion von Gross-Freiburg. Die Fusion '2C, 2G' ist in vollem Gange. Daher wird es schwierig die Exponenten dieser Gemeinden zu überzeugen, bereits heute wieder über eine grössere Fusion zu diskutieren. So war die Idee der Fusionskommission als erstes, eine Veranstaltung für Gemeinden mit Generalrat zu organisieren.*

*Zur Zeit stehen wir in Kontakt mit dem Oberamtmann und versuchen einen Weg zu finden, um auf offiziellem Weg mit der höchstmöglichen Anzahl an betroffenen Gemeinden in eine Diskussion zu treten. Auch zusammen mit dem Verein 'Fusion 2011'. Wichtig ist der Fusionskommission, dass für eine solche Diskussion von offizieller Seite eingeladen wird. Ziel wäre, bis Ende Mai ein offizielles Treffen organisiert zu haben. Wie sagt man so schön auf deutsch : affaires à suivre."*

B. INFORMATION SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION DE L'INFORMATION

Mme Lise-Marie Graden, Présidente de la Commission de l'Information, s'exprime dans les termes ci-après :

*"Notre Commission s'est réunie à sept reprises au cours de séances toujours très constructives, intéressantes et agréables. Son rôle est défini par un cahier des charges assez large, en réalité, qui émane du Bureau. Nous devons notamment mettre en place les adaptations nécessaires suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'information, pour tout ce qui concerne le Conseil général. Mais nous devons également nous attarder sur les différentes possibilités de renforcer l'information de la population par l'utilisation de moyens appropriés et de favoriser la collaboration entre les autorités communales dans le domaine de l'information.*

*En gros, nous avons d'abord analysé les points qui doivent être modifiés à la suite de la loi sur l'information. Dans ce cadre, nous avons examiné le règlement du Conseil général et dressé la liste des mo-*

Séance du 30 avril 2012

Informations sur les activités de la Commission de fusion et de la Commission de l'Information (suite)

*difications nécessaires. Nous avons ensuite analysé le site internet de la Ville. Nous allons encore aborder la question d'un espace interactif réservé aux conseillers généraux et la question de la communication entre le Conseil communal et le Conseil général.*

*Nous avons, sur ce point, déjà constaté la nette amélioration de la communication, grâce à l'envoi systématique des communiqués de presse. Nous nous en réjouissons beaucoup.*

*Enfin, nous allons encore procéder à une prise de température auprès des conseillers généraux, mais également auprès de la population, notamment par le truchement du '1700' quant aux éventuels souhaits en matière d'information.*

*Le travail de notre commission fera ensuite l'objet d'un rapport au Bureau et au Conseil général, ce qui nous permettra de prendre les décisions qui doivent l'être, comme la modification du RCG.*

*Je profite enfin de l'occasion pour remercier les membres de cette Commission, qui ont fait, à mon avis, un excellent travail."*

ooo

3. Approbation du procès-verbal n° 9 de la séance du 5 mars 2012

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé.

ooo

4. Election à la Présidence du Conseil général pour la période du 9 mai 2012 au 8 mai 2013

Le Président rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit.

Discussion

Aucune intervention n'est annoncée.

Le Président :

"M. T. Zwald, vous avez la parole !"

M. Thomas Zwald (PLR) fait la déclaration ci-après :

*"C'est très gentil de m'accorder la parole ! Après une courte méditation sur le sujet, j'aimerais effectivement vous présenter la candidature de notre collègue J.-P. Wolhauser à la Présidence. M. Wolhauser est non seulement au bénéfice d'une longue expérience en qualité de conseiller général, mais il s'agit aussi de quelqu'un de fortement impliqué dans la vie de notre cité.*

Séance du 30 avril 2012

Election à la Présidence du  
Conseil général pour la  
période du 9 mai 2012 au 8  
mai 2013 (suite)

*Notar hier im Herzen der Stadt Freiburg, zweisprachig, seriös im positiven Sinne, ausgestattet mit dem Sinn und dem Verständnis für die Institutionen dieser Stadt, bin ich, sind wir überzeugt, dass J.-P. Wolhauser ein hervorragender Präsident sein wird.*

*C'est pour toutes ces raisons que je vous prie de soutenir la candidature de M. J.-P. Wolhauser."*

Vote

**La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.**

- Bulletins délivrés	70
- Bulletins rentrés	70
- Bulletins blancs	0
- Bulletin nul	0
- Bulletins valables	70
- <b>Majorité absolue</b>	<b>36</b>

**M. Jean-Pierre Wolhauser est élu avec 64 voix. (Applaudissements).**

Ont obtenu des voix : Mme Lise-Marie Graden 3, M. Maurice Page 1, M. Stanislas Rück 1, M. Rainer Weibel 1.

Le Président félicite M. J.-P. Wolhauser de son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de ce mandat. Il remet au Président élu un bouquet de fleurs.

M. Jean-Pierre Wolhauser, Président élu, fait la déclaration ci-après :

*"Je vous remercie sincèrement de ma belle élection à la Présidence du Conseil général pour l'année 2012 – 2013 qui commencera le 9 mai. Je l'accepte. Cette élection m'honore, ainsi que le groupe libéral-radical, que de même que ma famille, le quartier du Bourg qui voit une nouvelle fois porter l'un de ses citoyens et habitant de longue date au perchoir du Législatif de la Ville de Fribourg.*

*Je veillerai à remplir au mieux les tâches qui relèvent de cette fonction, en comptant sur la bonne et franche collaboration de vous tous.*

*Je remercie d'ores et déjà M. O. Collaud, bientôt Président sortant, de son travail durant la première année de la législature qu'il a accompli avec beaucoup d'aisance et de respect des opinions. Assis à ses côté, j'ai bien pu me préparer à reprendre le flambeau la semaine prochaine.*

*Ich danke Ihnen herzlich für die Wahl zum Präsidenten des Generalrates dieser Stadt für das Jahr 2012 – 2013, das am 9. Mai beginnt und nehme die Wahl an. Ich freue mich, dieses aussergewöhnliche und vielseitige Jahr mit ihnen und im Namen des Generalrates bestreiten zu dürfen.*

Séance du 30 avril 2012

Election à la Présidence du Conseil général pour la période du 9 mai 2012 au 8 mai 2013 (suite)

*Comme le veut la tradition bien établie, je vous invite tous à partager, après cette séance, le verre de l'amitié au Restaurant du Gothard."*

(Applaudissements).

ooo

**5. Election à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période du 9 mai 2012 au 8 mai 2013**

Discussion

M. Maurice Page (PCS) s'exprime dans les termes ci-après:

*"Je vais m'efforcer de vous présenter notre candidat le plus sérieusement du monde. Le groupe chrétien-social a le plaisir de vous proposer comme candidat à la Vice-Présidence du Conseil général M. P.-O. Nobs. Vous le connaissez tous. Il siège dans cette assemblée depuis 2006. Né en 1966, il est marié et père d'une fille. Habitant de la Basse-ville et plus précisément de l'Auge, il est artisan bijoutier indépendant. M. Nobs est secrétaire politique de l'Association Transports et Environnement (ATE). Il représente la ville au sein du Conseil de l'agglomération. Membre de la Commission de l'Edilité, il siège également au sein de la CCAT. Je vous dois tout de même une explication : CCAT, c'est la Commission cantonale de l'aménagement du territoire. Il est également actif au sein de la stratégie cyclable cantonale et au comité antinucléaire fribourgeois. Même s'il a beaucoup d'activités, c'est avec grand plaisir et avec grande compétence qu'il assumera la Vice-Présidence de ce Conseil. Je vous recommande de voter pour lui."*

Vote

**La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.**

-	Bulletins délivrés	70
-	Bulletins rentrés	70
-	Bulletin blanc	7
-	Bulletin nul	0
-	Bulletins valables	63
-	<b>Majorité absolue</b>	<b>32</b>

**M. Pierre-Olivier Nobs est élu avec 46 voix. (Applaudissements).**

Mme Cosima Frieden a obtenu 4 voix. Il y a 13 voix épar-  
ses.

Le Président félicite M. P.-O. Nobs de son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son nouveau mandat. (Applaudissements).

M. Pierre Olivier Nobs (PCS) déclare ce qui suit :

Séance du 30 avril 2012

Election à la Vice-Présidence  
du Conseil général pour la  
période du 9 mai 2012 au 8  
mai 2013 (suite)

*"Je vous remercie de votre confiance et, au nom de mon groupe, je vous annonce que j'accepte mon élection. Je me réjouis d'ores et déjà de collaborer avec M. J.-P. Wolhauser dans un esprit constructif, en étant pleinement conscient des responsabilités qui incombent à un Vice-Président."*

(Applaudissements).

ooo

**6. Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles**

Le Président précise ce qui suit :

*"Compte tenu de l'étroite connexité matérielle entre le présent crédit d'ouvrage et celui dont nous parlerons au point 7 de l'ordre du jour pour l'école de la Heitera, je vous propose de n'avoir qu'une seule discussion générale et d'entrée en matière sur ces deux objets, afin de ne pas allonger inutilement les débats. Il y aura bien évidemment deux discussions de détail. Y a-t-il des oppositions quant à cette manière de procéder ?"*

Tel n'est pas le cas.

Discussion générale

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, fait la déclaration ci-après :

*"La Commission de l'Edilité s'est penchée sur les messages n° 13 et 14 concernant les crédits d'ouvrage pour les écoles enfantines du Botzet et de la Heitera lors de sa séance du 18 avril 2012. M. le Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité, J. Bourgknecht, et Mme A. de Weck, Directrice des Ecoles, étaient accompagnés de l'Architecte de ville et des architectes mandataires pour présenter les deux projets et compléter les messages avec diverses informations de détails. Dans un échange ouvert et animé, ils ont répondu pleinement aux questions des membres de la Commission. Je tiens ici à remercier tous les intervenants et personnes impliquées de la qualité de leur travail et de la transparence des informations."*

*Une fois n'est pas coutume, alors commençons par la fin en vous disant d'emblée que la Commission de l'Edilité a approuvé par neuf voix, sans opposition mais une abstention, les deux messages qui nous sont soumis ce soir.*

*Pouvions-nous faire autrement ? D'un point de vue purement formel oui, mais en réalité non, sans mettre sérieusement en cause tout un pan de la politique scolaire approuvé par le peuple qui a aujourd'hui force d'obligation légale. Aussi ne voulions-nous pas refuser ces messages parce qu'ils sont bien faits, parce qu'ils sont sérieux et importants, parce qu'ils représentent un immense travail réalisé sous la pression du temps qui file et de l'argent qui manque et à la vue des enfants qui attendent l'ouverture de leur classes enfantines pour la rentrée 2013.*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

*Cela dit, les nombreuses questions des membres de la Commission de l'Edilité témoignent d'une grande inquiétude et d'une certaine frustration.*

*Les inquiétudes proviennent tout d'abord de l'évolution des dossiers entre le Plan directeur des écoles et le projet à la base du crédit de construction. Il n'y a qu'une dynamique. C'est celle de la croissance que ce soit pour les besoins, les volumes ou les coûts. A aucun moment, il ne semble avoir été possible de maîtriser et de réorienter le jeu. Manifestement, les choix du jury du concours – qui en toute bonne conscience ont favorisé la qualité conceptuelle des projets – ont d'avance engendré ce développement.*

*La frustration, elle, provient de l'absence totale dans les deux projets de mesures intégrant la production d'énergies alternatives et renouvelables, pourtant promises. Les énergies renouvelables sont les véritables parents pauvres des projets communaux, comme par ailleurs de la majorité des projets privés et commerciaux. On leur demande tout et son contraire à ces panneaux solaires, pompes à chaleur et autres. Ils doivent être plus productifs, moins chers, plus beaux, plus simples et encore et encore ... que les énergies fossiles. Mmes et MM., si lors de l'introduction de l'eau potable et du réseau des égouts en ville de Fribourg on en avait exigé autant de ces installations vitales pour l'hygiène et la santé publique, nous en serions encore aujourd'hui à chercher notre eau à la fontaine du quartier et à verser notre pot de chambre le matin dans le fossé derrière la maison! Le progrès a un coût. Le changement de notre alimentation énergétique est encore perçu comme une option. Mais déjà les enfants qui rempliront ces nouvelles salles de classe ont compris que ce n'est plus une option mais une obligation non seulement pour atteindre une qualité de vie meilleure, mais tout simplement pour continuer à vivre dignement et en sécurité.*

*L'examen technique des projets a soulevé quelques contradictions qui nous rappellent un peu une jolie nouvelle de G. Keller 'Die Leute von Seldwyla' (Les gens de Seldwyla). Rassurez-vous, ce n'est pas que dans les projets proposés nous allons devoir amener la lumière avec des bidons parce qu'on aurait oublié les fenêtres - au contraire les écoles joueront de beaucoup de lumière naturelle - mais on remplira quand même des caves entièrement maçonnées avec de la terre et on prolongera deux bâtiments de près de 2 mètres pour placer des escaliers qu'on n'emploiera pas!*

*Certes, tout a une explication rationnelle. Mais dans le feu de l'action, il faut parfois se donner le temps de prendre de la distance. Comme souvent par le passé, nous avons l'impression que Fribourg subit son évolution au lieu de la gérer. La Commission de l'Edilité se demande aussi si les ressources, en particulier les ressources humaines, sont suffisantes pour faire face aux autres dossiers importants qui attendent la ville. Avec l'Agglomération, la révision du PAL, le pont de la Poya et la fusion, le futur est devant la porte de Fribourg comme rarement depuis longtemps. Y aura-t-il quelqu'un pour ouvrir la porte?*

*Avec ces considérations nous vous recommandons d'approuver ces deux messages tout en demandant au Conseil communal de revoir en fonction des enseignements tirés de ces deux messages le Plan directeur des écoles, la planification financière et le programme de législation et d'entamer enfin une démarche sérieuse, durable et tenace –*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

Rapport de la Commission financière

*oui tenace - pour la promotion, la réalisation et le financement d'installations d'énergies alternatives et renouvelables en ville de Fribourg".*

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

*"La Commission financière a examiné, lors de sa réunion du 16 avril 2012, les messages n° 13 et 14 du Conseil communal relatifs à l'octroi des deux crédits d'ouvrage pour la construction des écoles enfantines du Botzet et de la Heitera.*

*Cette discussion a eu lieu en présence de trois représentants du Conseil communal, Mme M. Genoud-Page, Directrice des Finances, Mme A. de Weck, Directrice des Ecoles et de M. J. Bourgknecht, Directeur de l'Edilité, accompagnés de M. T. Bruttin, Architecte de Ville, ainsi que de quatre architectes des bureaux d'architecture mandatés pour ces deux ouvrages. Nous remercions vivement le Conseil communal de sa volonté de transparence dans ce dossier complexe. J'aimerais particulièrement saluer ici le bon état d'esprit qui règne dans la communication entre le Conseil communal et la Commission financière.*

*La Commission financière s'est penchée pendant près de trois heures sur ces deux crédits d'ouvrage, non seulement parce que les montants financiers en jeu sont importants, mais également parce qu'ils s'inscrivent dans une perspective plus globale qui est celle du Plan directeur des écoles. Pour notre commission, la gestion des deux ouvrages présentés ici ce soir représente en quelque sorte un test grandeur nature sur la manière dont l'ensemble du programme de construction des infrastructures scolaires sera géré par le Conseil communal.*

*Dans ce sens, les membres de la Commission ont été particulièrement attentifs à deux éléments : d'une part, la validité des estimations élaborées par les services communaux, et son corollaire, la capacité de gérer ces deux chantiers dans les limites budgétaires fixées, et d'autre part, l'impact financier de ces chantiers sur la planification financière de la Ville.*

- I. Concernant le premier point, la validité des estimations des devis : j'aimerais rappeler qu'entre les premières estimations du plan directeur en novembre 2010 et les projets présentés aujourd'hui, soit quelque 18 mois plus tard, les coûts ont pratiquement doublé pour les deux écoles (soit 9,7 millions de francs en 2010, 17,3 millions de francs en 2012). Par ailleurs, les coûts estimés ont progressé à chaque étape des deux projets : lors du lancement du concours d'architecture; lors de la demande du crédit et aujourd'hui, lors de l'octroi du crédit d'étude. Les besoins en surface ont doublé entre les estimations du plan directeur et les projets finaux. Ces augmentations ont été principalement occasionnées par l'évolution démographique, particulièrement marquée à Fribourg.*

*La Commission a fait preuve de compréhension pour les services communaux face aux difficultés de prévision que représente la croissance démographique extrêmement dynamique de Fribourg. Néanmoins, elle s'inquiète pour la suite des opérations, plus particulièrement quant à la capacité de la Ville de gérer ces deux chantiers. Il conviendra de mieux maîtriser les coûts budgétaires que les estimations initiales de ces coûts.*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

II. *Sur le second point, l'impact financier de ces chantiers sur la planification financière de la Commune, la Commission s'inquiète des conséquences de l'accroissement des coûts d'investissement par rapport à la planification financière. En effet, le montant de l'investissement supplémentaire pour les deux projets est estimé à environ 4,6 millions de francs par rapport à la planification financière, ce qui engendra une charge annuelle supplémentaire estimée à un peu plus de 150'000 francs. Le Conseil communal en a pris conscience, et s'engage dans son message à compenser cette charge financière additionnelle par des diminutions d'autres investissements, et cela afin de rester dans la limite d'amortissement qu'il s'est fixée à 7,2 millions de francs.*

*Afin de tirer les enseignements de l'expérience de gestion de ces deux projets, la Commission souhaiterait connaître les intentions du Conseil communal sur les points suivants :*

- *Quelles pistes le Conseil communal envisage-t-il afin d'améliorer sa gestion de projets ? Prévoit-il de renforcer ses instruments de gestion financière en mettant en place, p.ex., un 'monitoring' financier qui permettrait de maîtriser au mieux les coûts de construction de ces deux projets ? Et là, je rejoins ce qu'a dit le Président de la Commission de l'Edilité quant aux ressources humaines de la Commune.*
- *Comment le Conseil communal voit-il l'évolution des coûts des autres projets du plan directeur, en l'occurrence la DOSF, dont l'évaluation se montait à 55 millions de francs dans le plan directeur, et dont les nouvelles estimations se situent, aujourd'hui à 80 millions, soit déjà une augmentation de 40 % des coûts estimés ?*
- *Enfin, la Commission aimerait savoir quels domaines de la planification financière seront touchés par les mesures de compensation annoncées dans le message n° 14 ?*

*La Commission est bien évidemment très intéressée par les réponses que lui apportera le Conseil communal sur ses orientations de gestion.*

*En conclusion, bien qu'elle reste très préoccupée de l'évolution des dossiers d'investissement de la Ville, la Commission a su reconnaître l'aspect prioritaire que représente la construction de ces deux écoles. Et, dans ce contexte, elle a accepté à l'unanimité les deux projets présentés par le Conseil communal. Elle encourage le Conseil général à la suivre sur cette voie".*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité s'exprime dans les termes ci-après :

*"J'aimerais en premier lieu remercier le Président de la Commission de l'Edilité et la Présidente de la Commission financière de leur soutien à ces deux projets. Le Conseil communal est particulièrement heureux de vous présenter ces deux messages qui concrétisent sa volonté d'investir dans les écoles. Les écoles sont, comme vous le savez, la priorité numéro 1 de cette période administrative. Depuis l'acceptation par le Conseil général le 21 novembre 2011 des crédits d'étude, un impressionnant travail a été réalisé tant par les architectes mandatés que par les*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

*différents services de la Ville, afin d'arriver à vous présenter, dans des délais extrêmement brefs, ces deux crédits d'ouvrage. Je me réjouis, au nom du Conseil communal, de souligner que ce défi a été relevé et que surtout, le travail réalisé a été excellent. L'objectif financier a malgré tout été atteint, puis que dans les deux cas, on se trouve dans les chiffres qui avaient été articulés à la fin de l'an passé, même s'il est vrai que l'on se situe malheureusement, à chaque fois, dans la partie supérieure de la fourchette de des estimations. Je rappelle en effet, qu'on avait articulé un montant de six millions de francs à plus au moins 20 % pour le Botzet et une somme de huit millions de francs à plus au moins 25 % pour la Heitera.*

*Je ne répéterai pas ce qui figure dans les deux messages, des messages que le Conseil communal a voulu les plus complets possible. Pour les surplus, je laisserai le soin à ma collègue, Directrice des écoles, Mme A. de Weck, de rappeler les éléments qui ont dicté les choix de sa Direction dans le cadre de l'évolution du programme et des besoins. Je me bornerai à quelques remarques générales.*

1. Les délais

*Ces bâtiments devront être mis à disposition des écoles pour la rentrée de 2013 qui correspond à la date d'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Ces délais seront respectés, si vous donnez votre aval à ces crédits aujourd'hui. En effet, en matière de permis de construire, il n'y a plus d'oppositions. La seule opposition qui concernait l'école de la Heitera et qui avait été déposée par l'Association des intérêts du quartier du Schoenberg et qui portait sur l'emplacement des places de stationnement a été retirée. Une nouvelle solution qui sauvegarde la petite place de jeu – sur laquelle il était projeté d'aménager ces cases de parcage – a été trouvée entre temps. Ainsi peut-on affirmer aujourd'hui que la seule hypothèque pouvant mettre en péril ces délais réside dans un éventuel recours contre une adjudication qui retarderait le développement de l'un des chantiers.*

2. Les coûts

*Les crédits qui vous sont demandés sont de 6'690'000 francs pour le Botzet et de 9'294'000 pour la Heitera, puisque l'on a bien évidemment déduit des crédits sollicités, les montants que vous avez déjà votés concernant en particulier les crédits d'étude. Il s'agit en outre de montants bruts qui ne tiennent pas compte des subventions attendues de l'Etat.*

*A noter que les crédits sollicités le sont sur la base de devis détaillés qui sont le fruit des estimations précises établie à ce jour. Il s'agit de devis estimés à plus au moins 10 % et qui sont tout à fait crédibles. Ils se fondent en effet sur un pourcentage très élevé de données sûres puisque les 30 % des offres sont déjà rentrées, ce qui est du reste extrêmement rare lorsqu'un Exécutif présente une demande de crédit de construction à un parlement. Il faut encore ajouter comme chiffres sûrs les honoraires des architectes et des ingénieurs spécialisés.*

*De même, nous savons aujourd'hui que les besoins des écoles ont tous été intégrés et qu'il n'y aura, dans ce contexte, pas d'évolution des besoins ou de modifications des programmes retenus, en cours de chantier, contrairement à ce qui avait été le cas pour la salle de spectacle.*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

---

*Enfin, la réalisation de ces bâtiments scolaires est aussi beaucoup moins complexe que celle de cette salle de spectacle comprenant tout le domaine de la technique théâtrale.*

*C'est pour ces motifs – et je réponds ainsi à une question de Mme la Présidente de la Commission financière – que pour l'instant le Conseil communal n'envisage pas pour ces deux projets le recours à un système de mandat de 'monitoring' externe pour le contrôle financier. En revanche, il est évident que le service des Finances participera activement au contrôle de ces chantiers, en particulier au contrôle des factures, notamment grâce à sa présence au sein de la commission de bâtisse et des commissions techniques. La question méritera peut-être d'être revue et en tout cas discutée avec la Commission financière, lorsqu'il s'agira d'entreprendre le chantier de la DOSF qui sera effectivement un chantier beaucoup plus important.*

*L'évolution des coûts qui vous est largement exposée dans le message s'explique essentiellement par celle du nombre de mètres carrés et de mètres cubes qui a fortement progressé depuis la présentation du Plan directeur des écoles. Cette situation est due à l'évolution des besoins consécutive, en tout premier lieu, à la forte progression démographique envisagée pour ces prochaines années. De plus, cette évolution des coûts est également liée à la mauvaise qualité des terrains. En revanche, comme vous avez pu le lire dans le message, plusieurs mesures d'économie ont été prises, afin de réduire les coûts, en particulier dans le choix des matériaux retenus qui seront certes de qualité, mais sans luxe.*

*Cela dit, le Conseil communal est évidemment soucieux de l'évolution des coûts des investissements scolaires qui s'avèrent plus élevés que ce qui était prévu dans le plan financier et évidemment dans le Plan directeur des écoles. Durant cette même séance, vous aurez tout à l'heure l'occasion de vous prononcer quant à la transmission d'un postulat demandant l'actualisation de ce Plan directeur des écoles. Le Conseil communal vous invitera à accepter cette transmission. Dans ce cadre, c'est très volontiers que nous reverrons l'entier de ce Plan directeur des écoles au vu des nouvelles données en notre possession. De même, comme nous l'indiquons dans le message concernant la Heitera, le plan financier sera complètement revu cet automne. Comme chaque année, nous devons le faire. Des choix devront alors être opérés, afin de respecter la limite d'amortissement annuel fixée à 7,2 millions de francs. Ce n'est évidemment pas aujourd'hui que le Conseil communal pourra vous répondre sur les priorités et les choix qui seront les siens cet automne, puisque cela nécessite des discussions qui n'ont pas encore eu lieu. Mais notre volonté a été clairement affirmée. C'est en l'état me semble-t-il, l'essentiel. Vous devez être conscients de cette volonté du Conseil communal de maintenir cette limite d'amortissement annuel à 7,2 millions de francs.*

3. Autres questions

*Quant aux autres questions qui ont été pour l'essentiel évoquées au sein de la Commission de l'Edilité et qui ont – en particulier aux problèmes énergétiques, je confirme simplement ce qui figure dans les messages, à savoir que les choix énergétiques ont été arrêtés à la fois en fonction de critères d'efficacité et en fonction de critères de coûts. C'est ainsi que le Conseil communal a en particulier dû renoncer à la pose de panneaux photovoltaïques pour des considérations de rapport coût/efficacité. Les études menées par des bureaux d'ingénieurs spéciali-*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

*sés ont conclu dans les deux cas, qu'il faut développer une solution optimale pour l'ensemble du site et que cette solution optimale se trouve sur le toit de bâtiments déjà existant qui feront ultérieurement l'objet de rénovation. C'est dans ce cadre-là que le Conseil communal s'engage à entreprendre des études complémentaires pour traiter cette thématique. Voilà ce que je pouvais dire. Je vous propose en conséquence au nom du Conseil communal d'accepter ces deux projets."*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, s'exprime comme suit :

*"Mon intervention se concentrera, ainsi que l'a déjà annoncé mon collègue J. Bourgknecht, sur les éléments qui ont dicté les choix de la Direction des Ecoles quant aux besoins et aux programmes des deux écoles. Il y a d'abord le respect des règlements applicables en matière de construction scolaire. Il y a ensuite des principes généraux, à savoir faire des économies partout où cela est possible sans toucher au bien-être des utilisateurs et sans nuire à l'enseignement.*

*Pour ce qui est des règlements applicables, il y a, en premier lieu, le règlement du 4 juillet 2006 sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation. L'article 25 du règlement dit : 'en cas de construction neuve, le maître d'œuvre doit respecter le programme des locaux avec les normes minimales prévues par le présent règlement (...).'*

L'article 26 ajoute :

*'1. Pour les écoles enfantines, la surface subventionnable d'une salle de classe est de 96 m<sup>2</sup>.*

*2. Pour les écoles primaires, les surfaces subventionnables sont les suivantes :*

a. Salle de classe

*Surface d'une salle : 81 m<sup>2</sup>*

*Lorsqu'un bâtiment scolaire comprend plus de six salles de classe, la surface des salles de classe peut être modulée mais doit atteindre en moyenne au minimum la norme ci-dessus.*

b. Activités créatrices

*Salles pour activités créatrices par groupe de six classes dans un bâtiment scolaire ou par groupe de trois classes dans un cercle scolaire :*

- *deux salles d'activités créatrices de 60 m<sup>2</sup>*
- *un local de rangement par salle de 21 m<sup>2</sup>.*

c. Salle d'appui

*Deux salles destinées aux appuis pédagogiques et aux services auxiliaires de 21 m<sup>2</sup> par groupe de six classes par bâtiment, mais au minimum une salle par bâtiment.*

d. Salle des maîtres

*Pour un bâtiment comprenant six classes primaires, une salle des maîtres de 30 m<sup>2</sup>.*

e. Economat (matériel scolaire)

*Par bâtiment scolaire : 12 m<sup>2</sup> pour deux classes, plus 3 m<sup>2</sup> par classe supplémentaire.*

*(...)'*

*Quant au deuxième règlement, il s'agit du règlement d'exécution du 16 décembre 1986 de la loi scolaire, dont l'article 39 fixe le nombre de classes en fonction du nombre d'enfants par établissement. Selon nos projections en 2013, on accueillera 216 nouveaux élèves au Schoenberg et 80 à Pérolles. Il faudra donc 12 classes à la Heitera et 5 classes au Botzet. Actuellement, on dispose de 8 classes au Schoenberg et de 2 à Pérolles. Pour 2015, on prévoit 246 enfants au Schoenberg, soit 13 classes*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

*et 114 enfants à Pérolles, soit 6 classes. Vous constatez que l'évolution démographique est très forte. Avec les 10 classes supplémentaires de la Heitera auxquelles s'ajoutent les 4 classes existantes et avec les 4 classes supplémentaires qui s'ajoutent aux 2 existantes au Botzet, on répond aux besoins pour ces prochaines années.*

*Quant au second principe qui a dicté les choix de la Direction des Ecoles, il s'agit, comme je l'ai dit, des mesures d'économie, mais sans entamer le bien-être des utilisateurs. Nous avons donc examiné avec soins les matériaux de construction qui doivent être simples, économes et résistants. Nous avons aussi réexaminé des paramètres, tels que les fenêtres qui ont été redimensionnées, ou les stores qui devront être performants, afin qu'il fasse chaud en hiver et sinon froid du moins frais en été dans les classes. Les sols seront en ciment verni. Quant au mobilier, nous avons décidé de choisir le même que celui dont sont dotées les autres écoles, afin que ce mobilier puisse être transféré en cas de besoin dans d'autres établissements.*

*Le seul élément qui a été ajouté sans être légalement obligatoire, se sont les cuisinettes qui sont devenues un agencement normal dans les classes d'école enfantine. Ainsi en est-il à la Villa Thérèse qui a été construite il y a déjà sept ans. Ces cuisines remplissent, à nos yeux, une mission pédagogique. Comme vous le savez, notre société se nourrit mal : trop de surgelés, de 'fast food', de boissons sucrées. Apprendre aux enfants à goûter des légumes qu'ils seront eux-mêmes allés acheter au marché, à voir comment les préparer, c'est pour nous capital et c'est le pendant des ateliers qu'organise le service de médecine scolaire. Ainsi peut-on lutter contre diverses maladies qui affectent nos enfants que ce soient les caries ou les problèmes de surpoids. Au vu de ce programme qui répond aux besoins, je vous prie d'accepter l'entrée en matière, puis les deux crédits de construction."*

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) fait la déclaration ci-après :

*"Fidèle à son principe de soutenir les efforts consentis par la Ville en faveur des écoles, le groupe UDC a donné son accord à ces deux crédits d'ouvrage, à l'unanimité. Si nous nous permettons de ne présenter qu'un seul rapport pour ces deux objets, c'est qu'ils ont soulevé, dans notre groupe, des remarques à peu de chose près identiques.*

*Nous relèverons les trois points suivants :*

- 1. Les deux crédits d'ouvrage faisant l'objet des messages n° 13 et 14 démontrent à l'évidence l'importance d'une réactualisation du Plan directeur des écoles. Ainsi le Conseil général disposera-t-il de chiffres plus proches de la réalité concernant les besoins financiers des écoles.*

*Rappelons simplement que le budget 2012 donnait, pour ces deux ouvrages, des prix indicatifs s'élevant à 12'600'000 francs. Les montants actuels totalisent 15'984'000 francs. Il faut s'attendre à une évolution identique des autres chantiers programmés.*

- 2. Le groupe UDC s'abstient de mettre en discussion la répartition des différents locaux prévus, y compris l'utilité ou non des cuisinettes. Nous partons du principe que les responsables du département ont procédé à une pesée d'intérêts prenant également en compte*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

*l'aspect du financement. La pratique nous démontrera la justesse de ces appréciations. Cependant, nous estimons, en nous fondant sur les trois derniers messages concernant les investissements dans les infrastructures scolaires, qu'une meilleure évaluation des besoins s'impose, si nous ne voulons pas risquer de lourdes surprises dans un avenir relativement proche. Cette analyse doit évidemment se faire en priorité dans le domaine des écoles avec un accompagnement serré des responsables des constructions.*

3. *Nous relevons que, pour la première fois, le Conseil communal consacre une partie des deux messages à une réflexion approfondie sur la problématique des énergies renouvelables et plus précisément sur l'énergie solaire. Nous tenons à l'en féliciter même si les conclusions ne nous ont pas convaincus. Notre réflexion à la base de notre dernière intervention dans le message n° 11 ne se limitait pas au seul solaire dont la productivité n'est à l'évidence pas suffisante pour assurer l'approvisionnement des complexes immobiliers en question. Nous avons bien précisé qu'il s'agissait d'un couplage solaire / pompe à chaleur / géothermie. Rappelons que les dernières études de l'EPFZ sur la sortie du nucléaire mettent en évidence par ordre d'importance l'hydraulique, le solaire, la biomasse décentralisée, la géothermie, pompes à chaleur comprises, le gaz naturel devant servir exclusivement d'appoint pour couvrir les pics de demande.*

*C'est la raison pour laquelle nous avons été extrêmement surpris par la véhémence défensive du gaz naturel par le groupe des Verts suite à la discussion du message n° 11. Devons-nous rappeler à ce parti qui milite pour un impôt sur le CO<sub>2</sub> que le gaz naturel n'est ni une énergie propre, ni une énergie renouvelable. Ce ne devrait pas être à l'UDC de le relever. Si déjà le gaz naturel doit être utilisé, il s'impose alors que l'on applique au moins les techniques de pointe permettant déjà à l'heure – actuelle – en combinant le couplage chaleur/force et pompe à chaleur d'obtenir un rendement de 125 % de l'énergie primaire utilisée.*

*Par contre, les chiffres avancés par les spécialistes mandatés par le Conseil communal ont l'avantage de démontrer l'effort financier énorme qu'il faudra consentir avant de fermer quelque centrale nucléaire que ce soit ! Et cela en évitant de tomber dans la dépendance des fournisseurs de gaz et de ruiner notre environnement.*

*Nous attendons donc davantage de réflexion, de pugnacité et d'imagination dans ce domaine de la part de nos autorités.*

4. *Le groupe UDC a pris bonne note que la différence de 153'720 francs dans le montant total d'amortissements résultant de l'augmentation du coût de la construction des écoles de la Heitera et du Botzet sera compensée par une diminution d'autres investissements de manière à respecter la limite des amortissements arrêtée à 7,2 millions de francs par le Conseil communal et le Service des communes.*
5. *Sur la base des informations dont nous disposons, nous pouvons estimer que les moyens financiers disponibles sont engagés de manière serrée et que, même si le choix des matériaux se fait non pas en fonction du plus chic mais bien du plus efficace, la qualité et la durabilité des objets n'en seront pas diminuées. Nous en sommes*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

*reconnaisants aux bureaux d'architectes conscients de l'engagement efficace de l'argent du contribuable.*

6. *Le groupe UDC tout en considérant comme indispensables les investissements en faveur de la modernisation des structures et des nouvelles constructions scolaires estime impératif que, dans la situation tendue des finances de la Commune, la rigueur budgétaire accompagne non seulement ces investissements mais aussi et surtout leur planification. Dans ces deux domaines nous comptons fermement sur la vigilance de la Commission financière pour prévenir tout dérapage.*

*Pour terminer, le groupe UDC remercie le Conseil communal de la présentation bien détaillée de ces messages dans les deux langues."*

Rapport du groupe socialiste

Mme Manon Delisle (PS) s'exprime comme suit au nom de son groupe :

*"Le parti socialiste relève d'abord les qualités architecturales des deux bâtiments et tout spécialement de celui de la Heitera. Du point de vue budgétaire, il est absolument désolé de cette augmentation des coûts. Comme l'a relevé la Présidente de la Commission financière, on a presque un doublement par rapport aux estimations du Plan directeur des écoles.*

*Même si nous savons qu'il existe de bonnes raisons, dont la hausse des effectifs scolaires et les exigences des normes anti-incendie, le groupe socialiste n'en exprime pas moins différentes réserves et doutes.*

1. *Il exprime en premier lieu des doutes quant à la gestion des projets de la Ville et demande que dorénavant elle soit plus stricte et systématique. Le cahier des charges doit être fixé et, une fois qu'il est accepté, ne plus bouger. Les responsabilités en cas de dépassement des coûts doivent être déterminées à temps.*
2. *Le groupe socialiste attend un contrôle financier sérieux des projets de construction et souhaite que les dépassements qui ont eu lieu avec le théâtre Equilibre ne se répètent pas.*
3. *Nous demandons ensuite que l'on intègre dans le choix des jurys déjà des critères économiques. On constate que le choix de réaliser au Botzet deux pavillons et non pas un seul est facteur de coûts très importants. Nous avons entendu, lors de la séance de la Commission de l'Edilité, que ces bâtiments ne suffiront plus d'ici à quelques années. Pour nous, il s'agit vraiment d'un point qui mérite d'être relevé : quand le jury d'un concours d'architecture est constitué, il faut qu'il intègre dans ses critères d'appréciation, le critère financier et économique. Toujours sous l'angle économique, le groupe socialiste relève que si la limite d'amortissement annuelle a été fixée à 7,2 millions de francs, il ne souhaite pas que d'autres projets essentiels, qu'ils soient du domaine social, culturel ou environnemental, soient retardés par ces quelque 150'000 francs de charge d'amortissement supplémentaire liée à ces deux projets d'investissement.*
4. *Comme l'a dit le Président de la Commission de l'Edilité, l'environnement est vraiment le parent pauvre de ces deux projets. Nous le re-*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

*grettons vivement. On avait l'occasion de réaliser deux bâtiments durables exemplaires. On avait l'occasion de passer de la parole aux actes du point de vue de la Commune. Dans le domaine de l'énergie, on se trouve en contradiction flagrante avec les objectifs de la Confédération et de la Ville. Alors que le Conseil fédéral a décidé la sortie du nucléaire et que Fribourg, cité de l'énergie veut réduire de 20 % ses émissions de CO<sub>2</sub> et couvrir 20 % de ses besoins par les énergies renouvelables d'ici à 2020, que construisons-nous ? Deux bâtiments qui ne tiennent absolument pas compte de ces objectifs. Résultat, nous aurons des bâtiments 'Minergie', minimum standard obligatoire selon le Canton. On n'est pas allé plus loin; on aurait pu aller à une norme 'Minergie-P-ECO'. On ne l'a pas fait. On n'a installé aucun panneau solaire, ni thermique, ni photovoltaïque. On a l'impression de naviguer à vue en ce domaine. Nous regrettons qu'il n'y ait pas d'inventaire du potentiel solaire sur les bâtiments de la Commune. Résultat également de cette navigation à vue : il n'y a pas non plus d'utilisation de l'eau de pluie pour les sanitaires. On n'utilisera pas de béton recyclé pour ces bâtiments. Nous n'avons pas non plus d'information nous disant si le bois est certifié durable ou non.*

*Le groupe socialiste est déçu de ce manque d'ambition et souhaite que le Conseil communal prenne position sur les points suivants :*

- une étude sur les possibilités de développer la production d'énergie durable sur les sites des deux écoles, comme il a été dit auparavant et d'intégrer les travaux préliminaires nécessaires dans les travaux actuels;*
- pour la Heitera, la pose des infrastructures nécessaires à l'installation ultérieure de panneaux photovoltaïques, afin que dès l'instant où le gaz deviendra plus cher et le solaire meilleur marché, le bâtiment soit prêt pour la pose de panneaux;*
- nous demandons la livraison de l'inventaire du potentiel thermique et photovoltaïque des toits de la ville d'ici à la mi 2013;*
- nous demandons que l'utilisation de bois d'origine durable soit certifiée pour l'école de la Heitera où la part est élevée;*
- nous demandons enfin la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers, donc de plantes indigènes, dans le parc de la Heitera;*

*Le groupe socialiste soutient l'octroi des deux crédits d'ouvrage. Il est conscient que c'est absolument nécessaire pour les écoles. Nous annonçons toutefois le dépôt, avec divers membres de la Commission de l'Edilité qui demandera une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de la Heitera."*

Rapport du groupe DC/VL

Mme Sandra Daguet (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-après :

*"C'est à l'unanimité que le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral a approuvé, après examen, les messages n° 13 et 14 concernant les crédits d'ouvrage des écoles enfantines du Botzet et de la Heitera. Notre groupe se réjouit de voir enfin la réalisation de ces deux écoles indispensables à l'introduction de la deuxième année d'école enfan-*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

*tine. Il salue le travail considérable effectué par le Conseil communal et en particulier par toute l'équipe de l'Edilité pour rendre possibles ces réalisations dans les temps requis, ainsi que la qualité des deux messages sous nos yeux.*

*Cependant, nous tenons à soulever trois questions importantes liées à la construction de ces écoles :*

- a. l'aspect financier;*
- b. le problème récurrent du manque d'anticipation;*
- c. le manque de considération pour l'environnement;*

*Pour chacune de ces questions, nous proposons également des solutions. Pragmatiques et constructives.*

L'aspect financier

*L'évolution exponentielle des coûts de ces écoles par rapport aux premières estimations du Plan directeur des écoles, mais surtout par rapport aux montants inscrits au plan financier est extrêmement occupant. Nous sommes bien conscients que les besoins ont évolué et que les projets du Plan directeur des écoles n'ont plus grand-chose avoir avec les projets qui nous sont soumis. Cependant, nous pensons qu'il n'aurait été possible de mieux anticiper ces besoins – nous y reviendrons – et de choisir des projets moins chers, voire moins luxueux, tout en garantissant évidemment la qualité d'accueil des enfants. Le problème est en effet que ce soir nous engageons des crédits qui représentent 4 millions de francs supplémentaires par rapport au plan financier, plan financier qui nous promet déjà pour les années à venir des montants d'amortissement supérieurs à la limite annuelle de 7,2 millions de francs. Le groupe DC/VL à l'instar de la Commission financière, aimerait savoir dans quel domaine des investissements devront être repoussés, voire supprimés. Notre groupe est extrêmement soucieux du respect de l'équilibre budgétaire du compte de fonctionnement et de la limite d'amortissement. N'oublions pas que ce sont les enfants qui franchiront le seuil de ces écoles en 2013 qui devront faire face à la dette de la Commune dans vingt ans.*

*Dans cette optique, nous proposons au Conseil communal de mettre en place des règles plus strictes lors de la mise au concours des futurs projets de la Ville. En effet, un simple critère économique noyé dans une liste d'autres critères n'est à nos yeux pas suffisant. Nous proposons de fixer la contrainte budgétaire lors de la mise au concours ou au minimum un ordre de grandeur de ce que le projet en question devrait ou pourrait coûter en fonction de la capacité financière de la Commune, afin que les futurs architectes chargés de l'opération sachent que c'est là la priorité de notre Ville. Nous souhaiterions en outre que les jurys des concours comprennent au minimum une personne qui soit chargée d'être attentive à l'aspect financier de l'opération.*

Le manque d'anticipation

*Il est difficile de séparer le problème financier de notre deuxième source de préoccupation, le manque d'anticipation. Ces deux dossiers laissent un arrière-goût de fait accompli. En effet, on a bien fait comprendre tant à la Commission financière qu'à la Commission de l'Edilité que si nous souhaitions pouvoir ouvrir ces écoles dans les temps, il fallait*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

*accepter ces messages tels quels et sans modification. Dans ce contexte, le Conseil général se sent privé du droit que nous confère la loi sur les communes lorsqu'elle dit que l'assemblée communale vote sur les dépenses d'investissement. Ce manque d'anticipation engendre aussi une forte pression sur les services communaux, raison supplémentaire d'y pallier. Il ne s'agit pas ici de trouver les responsables de la situation actuelle, surtout s'ils sont absents, mais plutôt de réfléchir à comment éviter une telle situation de précipitation à l'avenir. Dans ce sens et concernant les écoles, il nous paraît indispensable de revoir dès aujourd'hui les besoins futurs des écoles de la ville, en effectuant des études prospectives fondées sur le taux de natalité, ainsi que sur les différents mouvements migratoires. Ces analyses devront être à la base de la réactualisation du Plan directeur des écoles.*

L'environnement

*Notre troisième remarque concerne l'environnement. Ce point a soulevé bien des regrets et des frustrations au sein de notre groupe. Comme il a déjà été abordé à plusieurs reprises, je me m'efforcerais d'être concise. Nous estimons que le potentiel en énergie alternative a été complètement sous-estimé et qu'il aurait été possible d'édifier ces écoles dans un plus grand respect du développement durable, sans que forcément cela coûte plus cher. Une collectivité publique se doit, à notre sens, de montrer l'exemple. C'est pourquoi nous proposons d'intégrer la problématique environnementale et des énergies renouvelables dès la mise au concours d'un projet, afin que les futurs architectes mandatés sachent qu'il s'agit là d'une des priorités de la Commune. Notre groupe reviendra sur la question dans un postulat portant sur le concept énergétique des bâtiments publics communaux qui sera déposé ce soir.*

*Nous vous recommandons d'accepter ces deux messages. Nous invitons le Conseil communal à prendre en considération les divers éléments de notre rapport."*

Rapport du groupe des Verts

M. François Ingold (Verts) fait la déclaration qui suit :

*"C'est comme toujours avec une grande rigueur d'analyse que le groupe des Verts a pris connaissance des deux demandes de crédit d'ouvrage pour la construction des écoles enfantines mentionnées dans les messages n° 13 et 14 du 3 avril 2012. Le groupe des Verts tient d'abord à souligner les qualités architecturales des deux objets et tient à féliciter les concepteurs de leur goût sûr, du choix des matériaux de qualité et de leur compréhension des problèmes posés par un espace aussi complexe qu'un espace de vie enfantine. Nous nous réjouissons de compter deux nouveaux chefs-d'œuvre architecturaux, d'autant plus qu'ils ne seront pas coincés, cette fois-ci, entre deux supermarchés.*

*Nonobstant, le groupe des Verts tient un fois de plus à souligner que, lorsqu'il s'agit d'une construction de la Commune, nous avons comme le douloureux sentiment de nous faire doucereusement amadouer par le Conseil communal, ce qui n'est pas très agréable, surtout quand nous nous devons d'être garants d'un budget déjà très serré et, qui plus est, est déjà adopté. S'il est une loi d'airain dans cette ville, c'est celle de l'explosion significative du coût au mètre carré entre le plan directeur et le programme du dossier de mise à l'enquête publique. Cette loi d'airain met en évidence deux constantes : l'explosion du nombre de mètres carrés*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

---

*nécessaire à la viabilité d'une école et donc, par inertie, le prix final de l'ouvrage.*

*Je n'entends pas répéter ce qui a déjà été dit dans cette enceinte, mais ne serait-il pas judicieux de respecter à l'avenir les deux petites règles que je me permets de vous proposer modestement sous forme des petits problèmes arithmétiques destinés peut-être un jour aux classes du Botzet et de la Heitera.*

*Problème numéro 1 : sachant que le projet de la Villa Thérèse compte en moyenne 215 m<sup>2</sup> de surface par salle de classe, combien devons-nous compter de m<sup>2</sup> par salle de classe de même degré ? Remarque n° 1, nous entendons par surface par salle de classe, la surface moyenne incluant la salle de classe à proprement parler, ainsi que les zones de vie et de service. Remarque n° 2, à partir d'un certain nombre de salles de classe, une halle de gymnastique ou des salles d'appui peuvent être comptées comme des zones de vie.*

*Réponses du Conseil communal dans la clause du besoin du Plan directeur des écoles : 135 et 147 m<sup>2</sup>, soit une réduction de la surface moyenne par salle de classe de 54 % au maximum par rapport à la Villa Thérèse. Réponses des architectes dans le programme du dossier de mise à l'enquête 207 et 212 m<sup>2</sup>, soit une réduction de 1,6 à 3,6 % par rapport à la surface par salle de classe de la Villa Thérèse, autrement dit exactement la même chose.*

*Problème n° 2 : sachant que le projet de la Villa Thérèse a coûté 17 millions de francs pour 16 salles de classe, à combien s'élève le prix par salle de classe pour un ouvrage similaire de six et dix salles de classe ?*

*Réponses du Conseil communal dans le Plan directeur des écoles : entre 720'000 et 900'000 francs par salle de classe, autrement dit au maximum 48 % de moins que pour la Villa Thérèse. Réponses des architectes dans le programme du dossier d'enquête : entre 1 et 1,2 million de francs, c'est-à-dire entre moins 6 et plus 12 % par rapport à la Villa Thérèse, autrement dit sensiblement les mêmes chiffres.*

*Note du correcteur : devoir insuffisant. Il serait intéressant de se plonger dans les projets existants pour inscrire des chiffres plus près de la réalité dans le Plan directeur des écoles et dans le plan financier. Nous encourageons l'élève à se replonger dans ces notes de cours de dix dernières années. Comme correction : étude du livret des 200 m<sup>2</sup>, ainsi que de celui d'un million de francs par salle de classe.*

*Dans un autre registre, nous savons que la ville de Fribourg enregistre une certaine croissance démographique, plutôt que l'évolution inverse. Le service de la statistique de l'Etat de Fribourg, dans un article intitulé, 'Fribourg, champion suisse de la croissance de la population 2011' table sur une augmentation annuelle de 2,2 % pour l'Agglomération de Fribourg. N'aurait-il pas été judicieux dans ce contexte de construire plus que le strict nécessaire ? En effet, avec un nombre de classes tout juste suffisant pour la rentrée de 2013, le résultat, nous le connaissons tous : les classes seront remplies à ras bord dans fort peu de temps et le personnel enseignant par rapport au nombre d'élèves réduit au strict nécessaire. Dans ces conditions, j'ose dire avec ironie : quel beau métier d'être professeur !*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

*Dans un quartier comme celui du Schoenberg, les effets de la surpopulation scolaire peuvent avoir des conséquences dramatiques que ce soit pour les élèves ou pour le corps enseignant, dont je suis ici un fervent défenseur. A notre époque où la Suisse se targue d'être un exemple à suivre, il serait souhaitable d'implorer saint Freynet ou sainte Montessori plutôt que saint Ford ou saint Taylor, mais Dieu merci, Alléluia, Mme la Directrice des écoles m'a assuré lors de la dernière séance de la Commission financière que l'effectif ne dépasserait pas 21 élèves par classe. Je calculerai donc annuellement les effectifs, ce qui devrait se résumer à une simple règle de trois.*

*Certes, nous devons – je dirai comme toujours – accepter un dépassement de budget de 30 %. Cette dragée de forme galénique est d'autant plus facile à nous faire ingérer qu'elle est destinée aux écoles.*

*Mais le principe actif aurait pu être une salle supplémentaire par site. En matière de dépassements auxquels nous sommes confrontés, nous n'en sommes malheureusement plus à un million de franc près surtout que ce million ne serait plus une urgence, mais s'inscrirait dans une vision d'avenir, qui englobe démographie enfantine, qualité d'enseignement et développement durable.*

*Je parle ici de vision d'avenir, d'un Plan directeur des écoles qui se veut non plus optimiste mais réaliste, d'un plan des énergies visionnaire et non plus prétexte minimal voire inexistant. Qu'en est-il de l'assainissement des autres bâtiments scolaires ? D'accord, nous ne pouvons pas mettre à profit une source d'énergie solaire sur le nouveau bâtiment. Mais qu'en est-il des bâtiments existants ? N'aurions-nous pas dû avoir à l'époque une vision d'avenir, plutôt que d'avoir systématiquement le nez dans le guidon quand il s'agit d'écologie ? Avec des dépassements de budget, n'y a-t-il pas un risque que se soit de nouveau l'assainissement énergétique des bâtiments existants qui sera mis entre parenthèses ? Le paradigme politique fribourgeois demeure le même : favoriser le contenant plutôt que le contenu. Ce fait n'est pas s'en rappeler la politique culturelle fribourgeoise. Comme toujours, le vieil adage qui dit que c'est au pied du mur que l'on voit le mieux le mur sied à merveille à la situation. J'espère toutefois avoir pu amener quelques modestes pistes de réflexion qui contribueront peut-être à aider le Conseil communal pour ses projets à venir.*

*Le groupe des Verts recommande à l'unanimité moins une abstention d'accepter les deux crédits d'ouvrage."*

Rapport du groupe chrétien-social

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) s'exprime dans les termes ci-après :

*"Permettez-moi de vous donner les raisons pour les quelles notre groupe accepte à l'unanimité ces deux projets de construction.*

*Notre Commune prend enfin ses responsabilités et se décide à construire les infrastructures scolaires manquantes, liées à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine !*

*Notre groupe est globalement satisfait du programme de ces deux constructions. Cependant, notre groupe reste inquiet. Ces écoles ne deviendront-elles pas rapidement trop petites ?*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

*Paradoxalement et dans l'hypothèse inverse, si la situation économique se tendait, et que la croissance démographique de plus de deux pourcent par an que connaît notre Canton s'inversait, arriverions-nous à faire face à nos engagements financiers ? Certes ces éléments ne sont pas maîtrisables à notre niveau, mais y réfléchir et lancer la réflexion est de notre devoir. C'est aussi le devoir des députés de notre ville de ne pas accepter de continuer à soutenir, les yeux fermés, la politique de croissance à bon marché de notre gouvernement cantonal, car le retour de bâton pourrait faire très mal.*

*Mais je vous rassure, je reviens à l'essentiel. Concernant le programme de ces deux constructions, le PCS le soutient. Il soutient notamment les cuisines, qui apportent un plus évident en matière pédagogique. Le PCS regrette par contre l'absence de lumière zénithale, car même si ces constructions sont dotées de très larges fenêtres sur trois côtés, il doute qu'elles soient suffisantes pour permettre de passer d'allumer les sempiternels néons toute la journée. Le groupe chrétien-social, rappelle que l'énergie la moins chère est celle dont on n'a pas besoin. Quant aux matériaux, le PCS prend acte du choix de matériaux simples. Cependant notre groupe demande que des matériaux de proximité, ou nécessitant peu d'énergie pour leur fabrication soient choisis en priorité, afin de diminuer l'impact des transports et de l'énergie grise. Notre groupe demande que ces matériaux soient exempts au maximum d'émanations toxiques telles que formaldéides, COV etc. car la santé de nos enfants et de leurs maîtres n'a pas de prix.*

*Pour le Botzet, notre groupe s'oppose au remblai des sous-bassements, demande la réalisation d'une dalle portante afin de permettre de valoriser ces espaces ultérieurement en cas de besoin.*

Aménagements

*Nous demandons que les abords de ces sites scolaires en particulier à la Heitera soient replantés d'espèces fruitières locales et si possible d'anciennes variétés dans le but de participer – pourquoi pas ? – aussi à la conservation du patrimoine génétique arboricole. Un endroit convenant à l'installation ponctuelle d'un petit jardin potager à but pédagogique devrait être réservé sur chaque site. Cet élément est en lien direct également avec le fait de disposer de cuisines, car quoi de plus pédagogique que d'observer comment naissent les fruits et légumes, de les récolter et les apprêter et de faire l'apprentissage des saveurs et des goûts de la nature et du b a ba de la biologie.*

Subventions

*Nous remercions le Conseil communal d'être intervenu auprès du Conseil d'Etat afin de réactualiser le montant des subventions. Notre groupe est totalement d'accord avec le fait que construire une école au centre d'une agglomération n'a pas les mêmes coûts que de le faire en rase campagne. Notre groupe insiste pour que le Conseil négocie afin qu'en cas d'augmentation de la subvention cantonale, ces deux constructions puissent rétroactivement en bénéficier.*

Energie

*Le groupe chrétien-social a entendu les recommandations des experts concernant le solaire. Cependant nous prenons acte que le*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

*bâtiment B du Botzet se prête particulièrement bien à la pose d'installations solaires photovoltaïques, voire thermiques. Même remarque pour la salle de gymnastique de la Heitera.*

*Dès lors, nous exigeons une étude d'opportunité afin que l'on ne nous dise pas plus tard, lors de la rénovation du toit du bâtiment B du Botzet ou de la réfection du chauffage de la Heitera que ce n'est malheureusement plus possible, faute d'avoir anticipé lors de la construction de ces deux écoles enfantines.*

*Car nous n'accepterons plus jamais dans ce domaine la politique du fait accompli ! Nous espérons que le Conseil communal accèdera à nos diverses requêtes.*

*Pour terminer, le groupe PCS, conscient de ses responsabilités en matière de scolarité et de formation de nos jeunes, soutiendra à l'unanimité ces deux crédits d'ouvrage."*

Rapport du groupe PLR

M. Jean-Noël Gex (PLR) s'exprime comme suit :

*"Le groupe libéral-radical a étudié les messages n°13 et 14 avec attention et acceptera l'entrée en matière concernant ces crédits d'ouvrage, avec les remarques qui suivent.*

*Le groupe est partagé entre félicitations au Conseil communal pour avoir mis sur pied ce projet d'école dans un temps record et le carton jaune ou les remontrances pour ne pas nous laisser d'autre choix que d'accepter ce crédit pour respecter les échéances pour l'introduction de la deuxième année d'école enfantine.*

*Lors de la demande des crédits d'études, nous avons demandé que les bâtiments soient fonctionnels sans superflu et de surtout respecter le budget de 6 millions de francs pour le Botzet et de 8 pour la Heitera.*

*Nous constatons aujourd'hui que nous en sommes à près de 8 millions de francs pour le Botzet et à près de 10 millions pour la Heitera, avec des coûts de construction, variant de 700 francs/m<sup>3</sup> pour la Heitera à 850 francs pour le Botzet, alors que le plan directeur prévoyait un coût de 750 francs. Tous les potentiels d'économie n'ont, certainement pas été réalisés au Botzet.*

*Cet état de fait nous légitime à demander une réactualisation du Plan directeur des Ecoles (postulat déposé lors de la dernière séance et à transmettre aujourd'hui), car à ce rythme, les investissements pour les écoles atteindront plus de 100 millions de francs pour la période législative.*

*Nous accepterons ces crédits tout en exigeant des services de l'Edilité une meilleure planification et une meilleure réflexion dans la gestion de tels projets.*

*Concernant l'utilisation de l'énergie solaire photovoltaïque, nous soutiendrons toute initiative visant à son utilisation, mais dans un cadre plus général non lié à un projet spécifique. La production d'énergie solaire pourrait être étudiée par les Services industriels par exemple."*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare ce qui suit :

*"Toutes les interventions vont quasiment dans le même sens. J'y ai du reste, de même que Mme A. de Weck, déjà en partie répondu par anticipation dans le cadre de ma déclaration d'entrée en matière. Je remercie tous les groupes de leur soutien et d'avoir souligné la qualité du message et la célérité des travaux qui ont dû être menés ces dernières semaines pour être à même de vous présenter ces deux messages.*

*Au sujet de l'évolution à venir des besoins, je ne peux, comme je l'ai déjà fait tout à l'heure, que vous encourager à accepter dans quelques instants le postulat demandant la réactualisation du Plan directeur des écoles. Nous aurons ainsi l'occasion de mettre à jour ce document en tenant compte de l'évolution des données et surtout en prenant en considération les expériences faites lors de l'établissement de la première version de ce Plan directeur des écoles. Nous compléterons ce plan, afin de disposer d'un document le plus complet possible non seulement matériellement, mais également quant à ses incidences financières.*

*A ce sujet, je me dois d'apporter une précision sur un point qui n'est peut-être pas clair pour tout le monde. A mon sens, on ne peut pas parler aujourd'hui de surcoûts. Vous seriez en droit de parler de surcoûts si au moment de la présentation du décompte final, nous vous présentions des chiffres supérieurs aux crédits qui seront votés tout à l'heure. En revanche, en l'état il n'y a pas de surcoûts à proprement parler, même s'il y a effectivement eu une évolution malheureuse des coûts par rapport aux estimations figurant au Plan directeur des écoles. Il s'agit d'estimation trop basse, mais non pas de surcoût par rapport à des budgets votés. Cette très forte progression des coûts nous cause des soucis, comme à vous.*

*Le Conseil communal a déjà pris certaines dispositions, je ne reviens pas sur la limite annuelle d'amortissement de 7,2 millions de francs, puisque j'ai déjà annoncé que le plan financier serait actualisé, en prenant en considération ces nouvelles données. Nous tiendrons également compte des remarques émises ce soir et que nous nous sommes d'ailleurs déjà faites nous-mêmes. Je pense en particulier à l'intégration des critères financiers dans les programmes des concours d'architecture. Il s'agit de voir comment intégrer de manière plus forte ces critères financiers dans ce processus de concours que cela a été fait jusqu'à présent. Dans l'immédiat, nous prendrons toutes les dispositions pour éviter les dépassements par rapport aux deux crédits qui vous sont présentés aujourd'hui.*

*Ce qu'on constate également, ce n'est peut-être pas la question des coûts en eux-mêmes pose problème, mais le fait d'une sous-estimation initiale des coûts annoncés dans le Plan directeur des écoles. Dans ce contexte, nous avons d'ores et déjà pris contact avec l'Architecte cantonal pour voir comment faire pour que nos estimations de départ soient suffisamment élevées. Il est vrai qu'on peut envisager d'autres manières de calculer plus précisément, notamment grâce à des comparaisons avec des bâtiments récemment construits. Il faudra en effet fournir des chiffres dans le futur Plan directeur des écoles. Même si ces chiffres sont estimatifs, nous ferons en sorte qu'ils soient le plus proches de la réalité pour éviter la répétition de tous les débats que nous avons aujourd'hui. Il s'agit en effet d'une situation qui n'est pas des plus agréables.*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

*Au sujet de toute la question des panneaux photovoltaïques, je voudrais d'abord confirmer ici ce qui a déjà été annoncé à la Commission de l'Edilité, c'est-à-dire qu'un inventaire du potentiel solaire thermique et photovoltaïque des toits des bâtiments communaux fera l'objet d'un mandat confié à un ingénieur spécialisé. Le but de cet inventaire sera d'identifier les bâtiments susceptibles d'accueillir des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Le rapport contiendra un texte explicatif exposant par zone les potentiels de production et les procédures à respecter pour les installations solaires. Comme l'a dit l'architecte de Ville à la Commission de l'Edilité, ce rapport devra être achevé durant l'année 2013. Le Conseil communal donnera une réponse formelle lors de la séance du mois de mai à un postulat de M. P.-O. Nobs allant dans ce sens.*

*En ce qui concerne plus particulièrement les écoles enfantines du Botzet et de la Heitera, je répète que si nous avons renoncé à installer des panneaux solaires aujourd'hui sur ces nouvelles constructions, c'est parce que les spécialistes nous ont affirmé qu'il ne s'agirait pas d'une solution optimale et de plus relativement onéreuse. Pour la Heitera, on a entendu des chiffres estimatifs de l'ordre de 230'000 à 240'000 francs pour une solution qui n'est pas bonne de l'avis des ingénieurs. Pour ceux-ci, la meilleure des solutions serait de poser ces panneaux sur la salle de gymnastique. Pour le site du Botzet, c'est le bâtiment existant au fond de la parcelle qui convient le mieux. En nous fondant sur ces données des ingénieurs, nous allons mener des études complémentaires qui seront intégrées aux réflexions concernant l'avenir de ces deux sites.*

*Quant aux infrastructures permettant la pose ultérieure de panneaux photovoltaïques à la Heitera, nous nous sommes renseignés auprès des ingénieurs, afin de nous assurer qu'il y aura compatibilité entre ces infrastructures et l'installation future de panneaux photovoltaïques sur la halle de gymnastique. Je vous lis la réponse des ingénieurs :*

*'Une installation photovoltaïque sur le toit des salles de gym n'aurait cependant aucune incidence sur les travaux dans la nouvelle école enfantine, ni sur les fouilles à l'extérieur, car les câbles entre les panneaux et le tableau général passeraient à l'intérieur du bâtiment existant. C'est depuis ce dernier que l'ensemble du site scolaire de la Heitera sera alimenté, notamment le bâtiment des salles germanophones, sur lequel viendra se brancher la nouvelle école enfantine.*

*Par contre, les travaux à prévoir dans la salle de gymnastique pour le photovoltaïque, indépendamment de la nouvelle école et qui pourrait être engagés en même temps que l'assainissement des vitrages de la salle des sports' – je rappelle que cet assainissement est prévu dans le budget de cette année – seraient les suivants : tirage de conduites verticales, installation d'une cellule supplémentaire dans le tableau existant pour la réinjection du courant dans le réseau et pose de panneaux photovoltaïques.'*

*Certaines interventions ont abordé la question de la plantation d'arbres dans le cadre du projet de la Heitera. Nous examinerons évidemment et, dans la mesure du possible, prendrons en compte les souhaits émis et qui paraissent tout à fait justifiés, d'un choix d'arbres fruitiers et d'espèces indigènes avec même un renforcement des haies vives existantes.*

*Qu'en est-il de l'utilisation de bois durable ? Cette question a également été posée lors de la séance de la Commission de l'Edilité. Nous nous sommes renseignés une nouvelle fois auprès des architectes mandatés qui, eux-mêmes, ont interrogé l'ingénieur et l'entreprise adjudicataire. La réponse est la suivante :*

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

*'Une certification FSC ou l'utilisation d'un bois 100 % suisse n'était pas une exigence dans les soumissions. Par contre, l'entreprise peut assurer que le bois utilisé sera d'origine européenne, généralement de Suisse, d'Allemagne et d'Autriche. Dans la mesure du possible un bois suisse sera privilégié. Il est question ici du bois comme matière première, tout en précisant que les solives des dalles seront en bois lamellé-collé et non en bois équarri. Elles seront en principe collées, façonnées et profilées par un charpentier de la région, une valeur ajoutée et un savoir faire suisses. De plus, en terme de bilan énergétique, le choix de dalles mixtes bois/béton est nettement plus favorable que toute autre option de type dalles métalliques ou de dalles en béton armé par exemple. Le système constructif choisi pour les dalles comporte déjà une notion de durabilité par l'utilisation d'un matériau naturel et renouvelable. Il est à relever également que ces exigences bois FSC (Forest Stewardship Concil) et bois 100 % suisse peuvent constituer un surcoût et des délais plus conséquents. Toutefois, un complément de prix pour ces points sera demandé ultérieurement au charpentier avant la commande de la matière première et le maître d'ouvrage pourra décider à ce moment-là de l'opportunité ou non de retenir cette option.'*

*Renseignement a également été pris au sujet du recours à du béton recyclé puisqu'il y a été fait allusion. Dans ce cas également, il apparaît que le béton recyclé est plus cher que le béton normal. Comme il n'est pas produit à Fribourg, il faut aller le chercher en Valais, voire plus loin dans notre pays. Outre une consommation plus élevée d'énergie grise, le béton recyclé est, selon les architectes, déconseillé comme béton apparent en raison de risques de fissuration et de dégradation plus rapide que le béton normal. C'est pourquoi, nous n'utiliserons pas du béton recyclé.*

*Ma dernière remarque concernera le vide sanitaire au Botzet. Suites aux interventions de la Commission de l'Edilité, nous avons vérifié exactement ce qu'il en est. Je puis vous informer que le radier a été dimensionné comme une dalle par les ingénieurs et permettrait, si besoin était, une excavation ultérieure. Pour des raisons de coût, la solution du remblai sera maintenue. A part des dépôts, on ne peut guère aménager autre chose dans ce sous-sol, en tout cas pas de salles de classe dans ce sous-sol. En revanche, une excavation ultérieure sera possible sans problème particulier.*

*J'ai ainsi répondu à la plus part des questions."*

Examen de détail de l'arrêté concernant l'école du Botzet

Aucune proposition de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté concernant le crédit d'ouvrage pour la construction de l'école enfantine du Botzet.

Article premier

Pas d'observation. Adopté.

Article 2

Pas d'observation. Adopté.

Article 3 nouveau

Le Président précise qu'il s'agit d'un article corrigeant le projet d'arrêté, article introduit par le Conseil communal.

Pas d'autre observation. Adopté.

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 6'690'000 francs pour la construction de l'école enfantine du Botzet à Pérolles (suite)

Titre et considérants

Pas d'observation. Adoptés.

Vote d'ensemble

**Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 70 membres présents, l'arrêté ci-après :**

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 13, du 3 avril 2012;
- le rapport de la Commission de l'Edilité;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 6'690'000 francs destiné à la réalisation du projet de l'école enfantine du Botzet à Pérolles.

Article 2

Cet investissement sera financé et amorti avec "le fonds pour la deuxième année d'école enfantine".

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 30 avril 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Oliver COLLAUD

Le Secrétaire de Ville :

André PILLONEL"

Séance du 30 avril 2012

**7. Octroi du crédit d'ouvrage de 9'294'000 francs pour la construction de l'école enfantine de la Heitera au Schoenberg**

---

Le Président ouvre formellement la discussion d'entrée en matière sur cette demande de crédit d'ouvrage pour la construction de l'école enfantine de la Heitera.

La discussion générale n'est pas demandée.

Examen de détail

Aucune proposition de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté concernant le crédit d'étude pour la construction de l'école enfantine de la Heitera.

Article premier

Pas d'observation. Adopté.

Article 2

Pas d'observation. Adopté.

Article 3

Pas d'observation. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observation. Adoptés.

Vote d'ensemble

**Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 70 membres présents, l'arrêté ci-après :**

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 14, du 3 avril 2012;
- le rapport de la Commission de l'Edilité;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 9'294'000 francs destiné à la réalisation du projet de l'école de la Heitera au Schoenberg.

Séance du 30 avril 2012

Octroi du crédit d'ouvrage de 9'294'000 francs pour la construction de l'école enfantine de la Heitera au Schoenberg (suite)

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 30 avril 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Oliver COLLAUD

Le Secrétaire de Ville :

André PILLONEL"

Pause

La séance est interrompue à 21.27 heures. Elle reprend à 21.42 heures.

ooo

**8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 75 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS) demandant d'améliorer les possibilités de réalisation de voies de bus en site propre et de voies cyclables sur le boulevard de Pérolles et la route des Arsenaux**

M Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, s'exprime comme suit :

*"J'ai pour la première fois le plaisir de répondre à un postulat que j'ai moi-même déposé avec mon ancien collègue C. Allenspach.*

*En séance du 1<sup>er</sup> mars 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 75 de MM. C. Allenspach et T. Steiert lui demandant d'améliorer les possibilités de réalisation de voies de bus en site propre et de voies cyclables sur le boulevard de Pérolles et la route des Arsenaux.*

*La préoccupation sous-jacente à ce postulat est l'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics et de la sécurité des cyclistes. Conscients que le milieu bâti actuel ne dispose pas d'espaces résiduels suffisants pour offrir cet espace aux transports publics et aux cycles, nous avons suggéré que le Conseil communal examine la possibilité d'instaurer un circuit en sens unique empruntant le boulevard de Pérolles et la route des Arsenaux.*

Séance du 30 avril 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 75 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS) demandant d'améliorer les possibilités de réalisation de voies de bus en site propre et de voies cyclables sur le boulevard de Pérolles et la route des Arsenaux (suite)

*L'examen de ce postulat peut être envisagé sous différents angles ; celui de la cohérence avec la planification directrice locale et régionale et celui de l'analyse technique des gabarits routiers.*

1) Sous l'angle de la cohérence avec la planification directrice locale et régionale

*L'amélioration de la vitesse commerciale des bus et de la sécurité des cyclistes est un objectif très clairement partagé tant par le plan directeur communal des transports que par le projet d'agglomération de deuxième génération. Toutefois, la mise en œuvre de cette amélioration par la réalisation d'un circuit en sens unique est clairement en porte-à-faux avec ces planifications. Il en est de même de la réorganisation des lignes de bus par des itinéraires empruntant la route des Arsenaux plutôt que le boulevard de Pérolles. Une adaptation du plan directeur des transports serait indispensable. Quant au projet d'agglomération de deuxième génération, il sera soumis prochainement pour approbation au Conseil d'Etat. Il ne reprend pas le principe de 'mise en circuit' proposé. En outre, la proposition de modifier l'itinéraire de la ligne 5 de l'avenue du Midi sur la route des Arsenaux n'a été que partiellement reprise dans le plan d'agglomération, malgré la volonté du Conseil communal d'aller dans ce sens. Ainsi, les conditions préalables évoquées par le postulat pour la mise en place des mesures en faveur des transports publics et des cycles sont-elles en porte-à-faux avec la planification supérieure découlant du plan d'agglomération et du plan directeur des transports.*

2) Sous l'angle de l'analyse technique des gabarits routiers

*La réalisation de couloirs bus et de bandes cyclables des deux côtés des chaussées du boulevard de Pérolles et de la route des Arsenaux n'est pas possible sans une redistribution complète des voies de circulation et des espaces mis à disposition des piétons et du stationnement. Or un tel examen ne peut pas se faire sans avoir au préalable établi une hiérarchie claire du réseau routier et de son organisation. Cette démarche doit notamment tenir compte des développements urbains futurs. Le secteur en question est délimité par deux pôles formidablement attractifs, la gare et le plateau de Pérolles. Entre ces deux pôles, les perspectives de développement sont exceptionnelles : Boxal, Cardinal, secteur 'Vuichard-Fonderie-Arsenal', Résidence du Campus, PAD des Charmettes, PAD Gachoud, PAD Pilettes-Locarno, PAD Ancienne-Gare, etc. La gestion ou la digestion de ce développement, le rôle de l'ancienne voie industrielle, le traitement du passage du Cardinal, la création d'une vélo-station sont autant de questions actuelles épineuses à traiter et à coordonner. Pour contribuer à ces réflexions, un mandat a été donné à un groupe d'experts en mobilité, en aménagement et en urbanisme. Sa volonté est effectivement d'offrir de meilleures conditions de circulation aux transports publics et à la mobilité douce tout en assurant un développement urbain de grande qualité. Les réflexions sont en cours, elles n'ont pas abouti. Elles ne visent cependant pas forcément à séparer les différents modes de trafic en offrant à chacun sa voie de circulation. Des solutions moins dispendieuses en espaces sont recherchées pour faciliter la cohabitation. En l'état, il n'est donc pas possible de proposer des mesures concrètes d'aménagement de couloirs bus ou de bandes cyclables sur le boulevard de Pérolles ou la route des Arsenaux.*

Séance du 30 avril 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 75 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS) demandant d'améliorer les possibilités de réalisation de voies de bus en site propre et de voies cyclables sur le boulevard de Pérolles et la route des Arsenaux (suite)

*Au vu de ce qui précède, le Conseil communal renonce à entrer en matière sur les mesures demandées par le présent postulat. Il renvoie la réalisation des améliorations à apporter à la vitesse commerciale des bus et à l'amélioration de la sécurité des cycles, au projet d'agglomération de deuxième génération et à l'aboutissement de l'étude sur le secteur Arsenaux-Pérolles."*

M. Christoph Allenspach (PS) s'exprime comme suit :

*"Comme auteurs du postulat vous constatez que nous nous partageons parfaitement les tâches. Je peux accepter le renvoi des propositions d'amélioration dans l'attente du résultat de cette étude qui devrait sortir prochainement. En revanche, quelques précisions mériteraient d'être données au sujet du projet d'agglomération de deuxième génération. Il se peut que le chef de service qui a rédigé la réponse n'ait pas compris totalement la portée de ce document. S'il est exact que la 'mise en circuit' n'est pas mentionnée dans ce projet d'agglomération de deuxième génération, il faut tout de suite ajouter que ce projet d'agglomération ne va pas aussi loin dans les détails, mais pose de grands principes, notamment quant aux améliorations sur les grandes lignes, en particulier sur les grandes lignes de bus avec un renforcement des cadences. Par contre, le réseau réel est toujours l'objet de discussions entre l'Agglomération et les TPF. Le comité de l'agglomération devra se prononcer ultérieurement.*

*Il faut ajouter que le projet d'agglomération a introduit une nouvelle manière de planifier. Il s'agit d'une planification dynamique. Cela signifie que le plan d'aménagement actuel n'est valable que jusqu'en 2018. Nous nous trouvons déjà relativement proche de ce terme et nous devons assez rapidement mettre en œuvre le projet d'agglomération de troisième génération. Ce sera aussi l'occasion pour le Conseil communal d'émettre certaines propositions.*

Le postulat n° 75 est ainsi liquidé.

ooo

**9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 76 de Mme Eva Kleisli (Verts) et de 6 cosignataires demandant l'utilisation obligatoire de ballons "équitables" dans les écoles de la ville et l'encouragement aux clubs de se joindre à cette opération**

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, résume le rapport ci-après de l'Exécutif :

*"En séance du 1<sup>er</sup> mars 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 76 de Mme E. Kleisli et de 8 cosignataires lui demandant l'utilisation obligatoire de ballons 'équitables' dans les écoles de la ville et l'encouragement aux clubs de se joindre à cette opération.*

*Le sujet a déjà été examiné par la Direction des Ecoles de la Ville, plus précisément par le responsable de l'éducation physique et des sports. En effet, depuis plusieurs années, la plupart des ballons destinés aux salles de sports de la ville et utilisés par les élèves sont commandés chez Alder Eisenhut et donc sont garantis IMAC 'Independent Monitoring Association for Child Labor'. En effet, pour les ballons cousus main, produits à l'extérieur, Alder Eisenhut assure que les droits des enfants sont bien respectés. Leurs fournisseurs sont sous contrôle permanent de l'Office*

Séance du 30 avril 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 76 de Mme Eva Kleisli (Verts) et de 6 cosignataires demandant l'utilisation obligatoire de ballons "équitables" dans les écoles de la ville et l'encouragement aux clubs de se joindre à cette opération (suite)

*Fédéral des Contrôles au Pakistan (IMAC). Ces balles sont désignées dans leur catalogue avec la mention 'certifié par IMAC'.*

*A noter que les ballons de football et de récréation sont tous garantis IMAC. Quant aux ballons de volleyball, très peu sont cousus main car ils sont, pour la plupart, en mousse ou en plastique et ceux de handball sont en plastique. En conclusion, seuls les ballons de basket-ball ne sont pas cousus main; ils ne nécessitent donc pas le recours de la main-d'œuvre enfantine.*

*Il convient ensuite de rappeler que les clubs sportifs de la ville de Fribourg, dont les équipes utilisent des balles ou des ballons, sont contraints, le plus souvent, de respecter des normes édictées par leur fédération ou ligue nationale sportive. L'emprise ou l'influence d'une collectivité publique à ce sujet demeure faible voire inexistante, quand bien même, renseignements pris auprès de certains fournisseurs ou grandes surfaces, la sensibilité de ces dernières quant à l'utilisation de ballons équitables existe.*

*En 2009 déjà, lors d'une séance de la Commission des sports de la Ville, la question de l'utilisation de 'ballons équitables' avait été soulevée par l'auteur du présent postulat. Informations obtenues auprès d'une entreprise importante de fourniture en Suisse, il s'avérait qu'elle respectait la charte éthique concernant la production de ballons. Plus récemment, des informations complémentaires ont été acquises confirmant le fait que les ballons vendus sont conformes au label indiqué. Il convient enfin de préciser que le commerce local, auprès duquel la Ville de Fribourg acquiert son matériel, se fournit régulièrement auprès des firmes qui ont fait parvenir une certification au service des Sports.*

*Le Conseil communal est d'avis que, compte tenu de ce qui précède, la situation en ville de Fribourg correspond aux attentes des postulants. Cela dit, il ne peut contraindre les fédérations internationales à choisir un ballon labellisé. En revanche, il demandera aux Directions des Ecoles et des Sports de continuer à favoriser, lors d'achats de matériel, les produits labellisés et, au service des Sports, de sensibiliser les clubs concernés lors de commandes de matériel."*

Mme Eva Kleisli (Verts) remercie le Conseil communal de cette réponse qui la satisfait.

*"J'aimerais néanmoins relever qu'avant le dépôt de mon postulat, j'avais mené quelques investigations. J'avais en particulier contacté les responsables des sports des CO. J'ignorais alors que si la Commune de Fribourg devait payer les infrastructures sportives pour les CO, mais elle n'a pas son mot à dire quant à l'achat du matériel. A l'époque, les professeurs de sports m'ont assuré ignorer la qualité des ballons qu'ils utilisent. Ce problème ne concerne pas la Ville. Je regrette que les services de l'Etat ne suivent pas le bon exemple de la Commune de Fribourg."*

Le postulat n° 76 est ainsi liquidé.

Séance du 30 avril 2012

**10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 84 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de M. Georges Rhally (PDC), ainsi que de 10 cosignataires, demandant du Conseil communal d'élaborer un concept d'illumination de Noël pour la ville de Fribourg**

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après :

*"En séance du 1<sup>er</sup> mars 2011, le Conseil général a décidé de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 84 de Mme C. Thiémard et de M. G. Rhally, ainsi que de 10 cosignataires, lui demandant d'élaborer un concept d'illumination de Noël pour la ville de Fribourg, l'évaluation d'un éclairage aux LED, la mise en place et le stockage du matériel par la Direction de l'édilité et un partenariat avec l'Agglomération, un ou des piliers de l'économie fribourgeoise et les commerçants, en vue d'optimiser la promotion touristique de la ville et de présenter une ville en phase avec les fêtes de fin d'année.*

*Présentée au Département des Promotions de l'Agglomération, cette thématique a fait l'objet d'une décision de réalisation d'un concept d'illumination durant les fêtes, dans le périmètre de l'Agglomération, en lien étroit avec les communes et leurs associations de commerçants, basé sur les éléments suivants :*

1. *La thématique des luminaires de fêtes est fortement dépendante des relations entre associations des commerçants, corporations de droit public et entreprises.*

*La Promotion économique, qui est proche des associations de commerçants, fait le lien entre les associations et les institutions de droit public. Elle collabore à ce sujet étroitement avec la promotion touristique.*

2. *Le périmètre de l'approche est le suivant : A. Centre historique de Fribourg, B. Centre-ville de Fribourg (rue de Romont, Gare, boulevard de Pérolles), C. Couronne de l'Agglomération.*
3. *Le concept de luminaires durant les fêtes est établi dans le cadre du développement durable : 'incitons et décorons nos quartiers et nos communes, mais faisons-le avec intelligence et naturel'.*
4. *L'Agglomération joue dans ce contexte un rôle limité à la réalisation dudit concept.*
5. *La décision et la mise en œuvre sont du ressort des associations et Communes concernées.*
6. *La participation financière de la Ville de Fribourg est limitée à la prise en charge du courant électrique et à un éventuel soutien dans la pose des luminaires.*

*A ce jour, la première étape de l'étude, consistant en un diagnostic de la situation, est en phase de réalisation, par le biais d'un sondage en cours auprès de toutes les communes de l'Agglomération, accompagné d'un courrier explicatif. Ce sondage concerne les thèmes suivants :*

- *existence ou non durant les fêtes de fin d'année d'illuminations particulières;*
- *date et durée de ces illuminations;*
- *lieu d'emplacement de ces dernières;*

Séance du 30 avril 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 84 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de M. Georges Rhally (PDC), ainsi que de 10 cosignataires, demandant du Conseil communal d'élaborer un concept d'illumination de Noël pour la ville de Fribourg (suite)

---

- types de luminaires nombre/volume, équipés ou non de lampes LED;
- organisation de la mise en place de ces luminaires (installations, entreposage);
- responsabilité de ces luminaires;
- financement de ces luminaires (achat, pose, énergie);
- autres données.

*Un second sondage sera effectué à ce sujet par la Promotion économique de l'Agglomération, auprès des associations de commerçants, entre avril et juin 2012. Un questionnaire a déjà été établi et pose également quelques questions quant aux attentes de ces associations pour le l'avenir.*

*Le cumul de ces deux axes de recherche d'informations fournira une vision claire de la situation actuelle et, sur cette base, il s'agira, d'ici au début de l'automne 2012, d'établir des scénarii et de présenter un concept."*

Mme Cécile Thiémard (DC/VL) déclare ce qui suit :

*"Même si ce n'est pas la période, je vous remercie de votre cadeau de Noël et de votre réponse très élaborée. Le concept est lancé. Le résultat de cette première étape est attendu pour cet automne. Je m'en réjouis.*

*Osons espérer que les protagonistes soient éclairés dans leur collaboration, sans s'enguirlander quant au concept de financement. Mais ce sera la deuxième étape. A voir."*

Le postulat n° 84 est ainsi liquidé.

ooo

**11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 4 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires demandant que la Ville de Fribourg s'engage pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Mühleberg et s'inscrive au comité "Mühleberg-illimité-non"**

---

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après de l'Exécutif :

*"En séance du 30 mai 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 4 de Mme E. Strozzi et de 22 cosignataires lui demandant que la Ville de Fribourg s'engage pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Mühleberg et s'inscrive au comité "Mühleberg – illimité – non".*

*Les zones 1 (périmètre de 3 à 5 km autour de la centrale) et 2 (rayon de 20 km) comprennent la région située aux alentours d'une centrale nucléaire dans laquelle un danger pour la population peut survenir et qui exige des mesures de protection rapides. Le reste de la Suisse est désigné comme zone 3 et ne nécessite pas de mesures préparatoires aussi contraignantes.*

Séance du 30 avril 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 4 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires demandant que la Ville de Fribourg s'engage pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Mühleberg et s'inscrive au comité "Mühleberg-illimité-non" (suite)

*En l'espèce, la ville de Fribourg est située en limite de la zone 2 (dans les secteurs de danger n<sup>os</sup> 2 et 3) de la centrale nucléaire de Mühleberg, dont elle est distante d'environ 20 km. Le concept de protection en cas d'urgence au voisinage des installations nucléaires fait l'objet d'un document édité par la Confédération, qui décrit dans les détails les différents scénarios ainsi que l'organisation des mesures de protection en phases de préparation et d'engagement pour toute la Suisse.*

*En cas d'alarme générale déclenchée suite à un accident survenu dans cette centrale nucléaire, les mesures de protection doivent être mises en œuvre (prise de comprimés d'iode et se rendre en séjour en lieu protégé), la population étant tenue de se conformer aux diverses consignes diffusées à la radio via la centrale nationale d'alarme (CENAL). Au niveau communal, l'autorité compétente est l'Organe communal de conduite en cas de catastrophe (ORCOC). Celui-ci est notamment tenu de transmettre l'alerte aux entreprises, homes, écoles etc. ainsi que d'assurer l'application des diverses directives et mesures de protection.*

*Dans le cadre de la préparation desdites mesures de protection, le Service communal de la protection civile a assuré, en 2004/2005, la distribution par la poste des comprimés d'iodure de potassium à l'ensemble de la population résidente (un emballage par personne) ainsi qu'aux entreprises et institutions publiques. Depuis lors, les nouveaux habitants reçoivent systématiquement ces comprimés par l'intermédiaire du Contrôle des habitants lorsqu'ils annoncent leur arrivée dans la commune.*

*En outre, il est à noter qu'une campagne d'information destinée à l'ensemble de la population résidant dans les zones 1 et 2 de la centrale nucléaire de Mühleberg a été tout récemment mise en œuvre par la Confédération, sur une initiative du canton de Fribourg. Chaque personne a reçu ainsi, par la poste, une pochette plastifiée contenant un plan des zones à risques ainsi que deux brochures rappelant notamment les mesures de précaution à prendre en cas d'accident dans une centrale nucléaire. Pour permettre de répondre aux questions de la population, la Confédération a mis en place une ligne téléphonique spéciale (cf. communiqué de la Confédération du 31 janvier 2012).*

*En conclusion, il n'appartient pas au Conseil communal d'adhérer en tant qu'Exécutif à un Comité de ce genre.*

*Les raisons de cette décision sont les suivantes. Les mesures qui peuvent être prises par un Exécutif communal dans ce domaine l'ont été. De plus, la décision de principe pose de nombreux problèmes, notamment de sécurité d'approvisionnement d'énergie. En ce sens, le Conseil communal juge prématuré le fait de se joindre à un groupe de pression quel qu'il soit. Le Conseil communal ne cache pas ses préoccupations qui vont dans le sens de celles exprimées par la Conseillère générale E. Strozzi. Cependant, le Conseil communal estime qu'il eût été préférable que cette dernière intervînt auprès du Conseil général en fonction des dispositions réglementaires existantes sous la forme d'un projet de résolution."*

Mme Elena Strozzi (Verts) s'exprime comme suit :

*"Je ne sais pas si les rédacteurs de cette réponse se sont trompés de postulat, mais le rapport que j'ai reçu ne répond pas à mon*

Séance du 30 avril 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 4 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires demandant que la Ville de Fribourg s'engage pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Mühleberg et s'inscrive au comité "Mühleberg-illimité-non" (suite)

*postulat. J'invite donc le Conseil communal à reformuler son rapport. A ce moment-là, nous pourrions en discuter. En l'état, je ne peux rien dire."*

Le Président interroge le Conseil communal :

*"Avec les compléments d'information donnés oralement par M. le Syndic, peut-on dire que pour le Conseil communal le postulat est liquidé, ce qui n'était pas le cas avant ?"*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, le confirme.

*"Aux yeux du Conseil communal, ce postulat est liquidé."*

Mme Elena Strozzi (Verts) déclare ce qui suit :

*"Je déposerai donc un projet de résolution."*

Le postulat n° 4 est ainsi liquidé.

ooo

**12. Décision quant à la transmission des postulats**

- n° 35 de M. Thomas Zwald (PLR), au nom du groupe libéral-radical, ainsi que de 13 cosignataires, demandant une évaluation de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare par un bureau indépendant

Le Président précise que le Bureau ne remet en cause ni la recevabilité, ni la qualification des postulats à traiter ce soir.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, ajoute que le Conseil communal a le même point de vue que le Bureau.

*"Le Conseil communal accepte la transmission de tous ces postulats pour étude."*

Discussion

M. Thomas Zwald (PLR) s'exprime comme suit :

*"Je remercie l'Exécutif d'accepter la transmission de mon postulat pour étude. Il me semble inutile de revenir sur le contenu ou la motivation de mon postulat. Chacun entre vous a eu suffisamment de temps pour prendre connaissance de ce texte et pour en discuter avec vos collègues."*

*En revanche, j'aimerais m'adresser aux collègues, semble-t-il assez nombreux selon la rumeur ou les bruits que j'ai entendus, qui envisagent de refuser la transmission de ce postulat. Refuser cette transmission qui n'oblige en réalité le Conseil communal à rien – comme vous le savez très bien – équivaldrait en fin de compte à valider un document intitulé 'expertise', mais qui ne mérite manifestement pas ce titre."*

*Refuser la transmission, c'est aussi quelque part se moquer de nombre de citoyens qui subissent tous les jours les conséquences*

Séance du 30 avril 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

---

*néfastes de la mesure prise. Refuser cette transmission, c'est aussi d'une certaine manière, refuser les principes de bonne gouvernance.*

*Und schliesslich, diejenigen, die jetzt die Überweisung des Postulats ablehnen, geben letzten Endes Frucht zum Ausdruck, vielleicht mit unbequemen Wahrheiten konfrontiert zu werden, welche eben eine wirklich seriöse und unabhängige Expertise an den Tag bringen könnte.*

*En ce sens, je vous prie d'accepter la transmission de ce postulat."*

M. Christoph Allenspach (PS) déclare ce qui suit :

*"Le groupe socialiste s'oppose à la transmission de ce postulat, notamment pour les raisons suivantes. Nous ne les énumérerons pas toutes. Ce sens unique a été maintenant suffisamment instrumentalisé et son existence mise en cause à des fins électoralistes. Nous avons à faire dans ce dossier non pas à un simple et pur moyen de communication partisan, mais à une mesure d'aménagement du territoire et de mobilité. Il faut souligner que cette disposition constitue un élément fondamental du plan d'aménagement local de la ville de Fribourg et conditionne de nombreux projets de mobilité, voire d'aménagement. En outre, elle fait partie intégrante du projet d'agglomération de deuxième génération. Elle répond également à des exigences cantonales et fédérales.*

*Pour ce qui de l'étude produite par les professionnels du service de la Mobilité, oui, elle dresse un état des lieux et de la situation, qui est positif. Ces résultats favorables par rapport aux prévisions ne sont pas un motif de jalousie. Du reste, si les conclusions de cette analyse avait été différentes, cela n'aurait de toute manière pas remis en cause le sens unique, mais cela aurait mis en évidence une problématique beaucoup plus générale, celle de la hausse permanente de la circulation en ville de Fribourg et dans l'agglomération. Ce n'est certainement pas l'objectif primordial du groupe libéral-radical. Confier une nouvelle étude à une entreprise privée ne ferait qu'augmenter fortement les frais, ce qui serait d'autant plus aberrant que cette analyse se fonderait exactement sur les mêmes chiffres que ceux utilisés pour l'étude communale !*

*Nous estimons qu'aujourd'hui, le but de la mobilité est d'assurer un accès en ville à tous les modes de transport, et non pas uniquement à la voiture, afin d'améliorer substantiellement la qualité de vie dans notre cité. Nous vous recommandons vivement de suivre l'avis du groupe socialiste et de rejeter la transmission de ce postulat."*

M. Pierre Olivier Nobs (PCS) s'exprime dans les termes ci-après :

*"Au nom du groupe chrétien-social, je vous prie également de refuser la transmission de ce postulat. Je ne reviendrai pas sur l'instrumentalisation politique de ce dossier. J'aimerais simplement rappeler l'exigence de l'économie et de la gestion rigoureuse des deniers publics. En qualité de témoin, j'aimerais valider l'excellence des rapports de nos services communaux spécialisés. J'ai en particulier eu l'honneur de prendre connaissances d'études d'opportunité pour les zones 30 projetées à Granges-Paccot, études réalisées par le service de la Mobilité de Fribourg. Il s'agissait d'analyse de très bonne qualité que les édiles de cette commune ont eu la chance et l'intelligence d'utiliser pour mettre en place ces zones*

Séance du 30 avril 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

*30 dans leur localité. L'excellence de notre service de l'Edilité n'est pas à prouver; puisqu'il assume des mandats pour les communes environnantes. Finalement, c'est se moquer des citoyens de cette ville, qui, consultés dans le cadre du PAL, ont demandé plus de transport public, une plus grande qualité de vie, une meilleure qualité de l'air, moins de bruit dans notre cité, que de continuer à réclamer avec insistance plus de trafic dans notre centre.*

*Pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser la transmission de ce postulat."*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, précise ce qui suit :

*"Si ce postulat témoigne d'un esprit de méfiance envers les collaborateurs de la Commune, le Conseil communal le déplore. Si le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat, c'est qu'il n'a rien à cacher et qu'une telle étude lui permettrait, le cas échéant, d'étayer sa position.*

Vote

**Le Conseil général décide, par 31 voix contre 28 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 35 de M. Thomas Zwald et de 13 cosignataires.**

- n° 36 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Pierre Kilchenmann (DC/VL), ainsi que de 23 cosignataires, demandant d'étudier la possibilité d'un partenariat public-privé (PPP) entre la Ville de Fribourg et le Groupe E avec le soutien de l'Etat de Fribourg pour la réalisation d'un réseau de fibre optique sur le territoire communal

Le Président rappelle que le Conseil communal préavise favorablement la transmission de ce postulat pour étude.

M. Georges Rhally (DC/VL) s'exprime comme suit :

*"Comme vous le savez, la ComCo a contesté à l'Etat de Fribourg, au groupe E et à Swisscom, l'autorisation de développer un réseau de fibre optique dans le canton. Nous trouvons que cette situation offre une opportunité à la Ville d'aller de l'avant et d'essayer avec le Groupe E de développer un réseau de fibre optique sur le territoire communal. Raccorder en priorité la ville de Fribourg à la fibre optique constitue une condition cadre pour permettre à toute l'agglomération sans exception de poursuivre son développement. Il s'avère essentiel pour l'attractivité de la cité que toute la population ait accès à cette technologie d'avenir. Investir dans un tel programme apparaît décisif en terme d'attractivité économique et technique."*

Vote

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 36 de MM. Georges Rhally et Pierre Kilchenmann, ainsi que de 23 cosignataires.**

Séance du 30 avril 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

- n° 37 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 18 cosignataires, demandant un programme d'amélioration et d'assainissement des passages piétons en ville

Le Président rappelle que le Conseil communal préavis favorablement la transmission de ce postulat pour étude.

Mme Elena Strozzi (Verts) n'a pas grand-chose à ajouter.

*"Mon postulat demande une analyse et un programme d'amélioration des passages piétons en ville. Plusieurs passages piétons mériteraient d'être rafraîchis. Une analyse de la situation et un programme d'amélioration m'apparaissent pleinement justifiés."*

Vote

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 37 de Mme Elena Strozzi et de 18 cosignataires.**

- n° 38 de M. Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, ainsi que de 18 cosignataires, demandant au Conseil communal de tout mettre en œuvre pour que les institutions au sein desquelles il est représenté, lorsqu'elles sont majoritairement financées par les deniers publics et qu'elles sont employeurs, appliquent les échelles de traitement des collectivités publiques

Le Président rappelle que le Conseil communal préavis favorablement la transmission de ce postulat pour étude.

M. Claude Schenker (DC/VL) fait la déclaration qui suit :

*"Dans le contexte de la révélation du salaire du directeur de la Fondation Equilibre et Nuithonie, le postulat du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral demande au Conseil communal de tout mettre en œuvre pour que les institutions au sein desquelles il est représenté, lorsqu'elles sont majoritairement financées par les deniers publics et qu'elles sont employeurs appliquent les échelles de traitement des collectivités publiques. Le postulat de notre groupe ne vise en rien l'employé, mais bel et bien l'employeur, car quel employé pourrait être blâmé d'avoir accepté le traitement que veut bien lui proposer son employeur."*

*Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral prie en fait le Conseil communal de combler une lacune. Il n'est en effet pas concevable qu'une telle fondation en main publique ne soit pas soumise à des règles comparables ou similaires à celles des collectivités publiques en matière d'échelle des traitements. Nos collectivités qui financent ces institutions doivent pouvoir l'imposer. La Commune doit ancrer cette pratique à l'attention des représentations qu'elle y délègue.*

*Nous demandons aussi au Conseil communal de répondre à nos inquiétudes. Y-aurait-il d'autres surprises de la sorte, planquées dans d'autres tiroirs institutionnels ?*

*Voilà les principaux motifs qui nous poussent à demander un rapport par le truchement de ce postulat dont nous vous invitons vivement à soutenir la transmission."*

Séance du 30 avril 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

M. Thomas Zwald (PLR) s'exprime comme suit :

*"Le groupe libéral radical ne s'oppose bien entendu pas à la transmission de ce postulat. Toutefois, nous souhaitons que le Conseil communal, lors de l'élaboration de sa réponse, se pose les questions suivantes :*

- *Est-ce que le cas qui se trouve à l'origine de ce postulat justifie une mainmise généralisée sur la politique salariale des institutions en question ?*
- *N'y a-t-il pas d'instruments moins bureaucratiques pour sauvegarder les intérêts financiers des collectivités publiques ?*
- *Quel serait le coût d'une application schématique des échelles de traitement pour les finances publiques, en partant de l'idée que certaines institutions versent des salaires qui se situent en dessous des échelles étatiques ?"*

Vote

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 38 de M. Claude Schenker et de 18 cosignataires.**

- n° 39 de M. Thomas Zwald (PLR), au nom du groupe libéral-radical, ainsi que de 19 cosignataires, demandant la réactualisation du Plan directeur des écoles de la ville de Fribourg

Le Président rappelle que le Conseil communal préavis favorablement la transmission de ce postulat pour étude.

M. Thomas Zwald (PLR) n'entend pas prolonger inutilement les débats, puisque chacun d'entre vous a pu prendre connaissance du texte de ce postulat.

*"Permettez-moi simplement une petite remarque. L'expérience que nous avons faite ce soir avec les deux messages concernant les écoles du Botzet et de la Heitera démontrent le bien-fondé de ce postulat. Je vous invite à en accepter la transmission".*

Vote

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 39 de M. Thomas Zwald et de 19 cosignataires.**

- n° 40 de Mme Marina Flores (UDC) et de 19 cosignataires, demandant d'étudier des méthodes permettant d'améliorer l'éclairage devant l'entrée de la Gare et de proposer des solutions

Le Président rappelle que le Conseil communal préavis favorablement la transmission de ce postulat pour étude.

Séance du 30 avril 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

Discussion

Mme Marina Flores (UDC) déclare ce qui suit :

*"Ce postulat est pleinement justifié. Les solutions que nous préconisons ne peuvent être accueillies que positivement. Je vous invite à accepter la transmission de ce postulat."*

M. Laurent Moschini (PS) fait la déclaration ci-après :

*"Le groupe socialiste s'oppose à la transmission pour étude de ce postulat. Face à une démarche purement sécuritaire, une de plus qui vient s'ajouter à une précédente tentative d'installer des caméras de sécurité et de surveillance sur le territoire communal, nous préférons, quant à nous, que soit privilégié le partenariat de la Ville avec les CFF dans le cadre du programme 'Rail Fair', à savoir un concept de sécurité fondé sur la prévention par le truchement de la médiation de personnes bénévoles, un concept qui a déjà largement fait ses preuves."*

Mme Christa Mutter (Verts) déclare ce qui suit :

*"Contrairement au groupe socialiste, le groupe des Verts soutiendra la transmission pour étude de ce postulat. Même s'il vise un but sécuritaire, il est surtout destiné à améliorer l'éclairage grâce à la suppression de cet avant-toit de la Gare. Il s'agit d'une installation réalisée par un Conseiller communal, Directeur de l'Edilité, socialiste, mais cela ne signifie pas qu'elle soit de qualité. En outre, si ce postulat est un premier pas vers l'amélioration générale de la place de la Gare, c'est volontiers que les Verts lui apporte leur soutien."*

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime à titre personnel :

*"Je trouve quelque peu curieux la proposition de rejet présentée par le groupe socialiste. Le postulat de ma collègue M. Flores est tout à fait constructif. Il ne s'agit pas de proposer une mesure répressive ou diriger contre qui que ce soit. Il s'agit simplement d'améliorer la luminosité devant la Gare. Une telle mesure ne peut qu'être bénéficiaire pour tout le monde. Je ne vois pas ce que vous avez à craindre d'un tel postulat, qui s'inscrit également dans une optique de prévention. Vous souhaitez des mesures de prévention, eh bien, je crois que si vous souhaitez promouvoir une démarche préventive, vous devez aussi soutenir la transmission de ce postulat pour étude."*

Vote

**Le Conseil général décide, par 40 voix contre 21 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 40 de Mme Marina Flores et de 19 cosignataires.**

- n° 41 de Mme Christa Mutter (Verts) et de M. Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 19 cosignataires, demandant une étude pour la coordination des projets en cours dans le secteur de la Gare, entre l'Université de Miséricorde, le site de Cardinal, la route des Arsenaux et la place de la Gare

Le Président rappelle que le Conseil communal préavis favorablement la transmission de ce postulat pour étude.

Séance du 30 avril 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

Mme Christa Mutter (Verts) déclare ce qui suit :

*"Les CFF sont d'accord d'investir 100 millions de francs dans la décennie à venir à la Gare de Fribourg. Je suis heureuse que le Conseil communal accepte d'étudier notre postulat qui lui demande de coordonner les projets d'aménagement au tour de la Gare avec ce projet des CFF. C'est à mon avis primordial pour l'avenir du centre-ville et de la mobilité à Fribourg."*

Vote

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 41 de Mme Christa Mutter et de M. Stanislas Rück, ainsi que de 19 cosignataires.**

000

13. Réponses aux questions

- n° 46 de Mme Dominique Jordan Perrin (PS) relative au salaire et aux tâches dévolues au Directeur d'Equilibre-Nuithonie

M. Jean Bourqknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité donne connaissance à l'assemblée de la réponse de l'Exécutif :

*"En préambule, le Conseil communal tient à préciser qu'il ne gère pas ce dossier qui est de la compétence exclusive du Conseil de la Fondation Equilibre et Nuithonie. Il rappelle en conséquence le communiqué de presse de la Fondation paru le 27 février 2012, signé par son président A. Ribordi et son vice-président C.-A. Ridoré qui mentionnait en particulier les points suivants :*

*'Thierry Loup a donné à Nuithonie le succès économique, populaire et artistique qu'on lui connaît, tout en œuvrant au lancement réussi d'Equilibre. Dans une volonté de développer des synergies et d'assurer la complémentarité des deux infrastructures, les cinq communes de Coriolis et la Fondation ont fait le choix stratégique d'engager un seul directeur. Le cahier des charges du poste de directeur prévoyait en 2004 déjà une augmentation substantielle du salaire pour l'exploitation de la seconde salle. Le directeur doit assumer la responsabilité de la gestion administrative et de l'équilibre financier de l'ensemble de la Fondation. Il compose une saison artistique commune aux deux théâtres et coordonne cette programmation avec celle des partenaires culturels permanents d'Equilibre. Aucun théâtre en Suisse romande ne finance 65 spectacles et 250 représentations avec une subvention de 2,2 millions de francs, soit le montant versé par Coriolis Infrastructures sur un budget d'environ 5 millions au total. Thierry Loup accomplit un excellent travail pour la Fondation qui lui maintient son entière confiance.'*

*Cela étant rappelé, le Conseil communal souligne simplement que tout salaire est le fruit d'une négociation entre un employeur et un employé et qu'il est normal qu'il soit traité confidentiellement. Du moment où le mandat de prestations donné à la Fondation par Coriolis Infrastructures est rempli – ce qui est le cas – il n'appartient pas au subventionneur de s'immiscer dans la politique salariale du partenaire.*

*En conséquence, le Conseil communal répond de la manière suivante aux deux questions précises posées par Mme la Conseillère générale D. Jordan Perrin :*

Séance du 30 avril 2012

Réponses aux questions  
(suite)

1. *Il n'est pas possible de donner les bases salariales sur lesquelles se fondent la rétribution du directeur. En effet, la Fondation est soumise aux règles de fonctionnement du droit privé, même si des représentants des collectivités publiques font partie du Conseil de fondation. Cela étant précisé, le Conseil communal relève qu'en juin 2010, les discussions ont eu lieu entre le directeur et le Conseil de fondation. Pour préparer la décision qui s'est prise sans la présence de M. Loup, des documents strictement confidentiels ont été distribués aux membres sous le secret de fonction. A l'époque, une enquête tout aussi confidentielle a été réalisée auprès de différentes villes suisses. Il en est ressorti que dans ce domaine, la confidentialité est de mise et qu'aucune ville n'avait de chiffres précis à donner. Il est toutefois apparu des salaires de base allant de 120'000 à 230'000 francs en fonction de la grandeur de l'institution, sans compter les frais accessoires et divers suppléments et sans oublier non plus qu'il y a souvent en plus du directeur, un directeur artistique.*

*L'on constate aussi dans les résultats de cette enquête que les maisons de production rétribuent de manière plus importante que les théâtres d'accueil. La comparaison montre que le salaire du directeur de la Fondation se trouve dans la partie supérieure de la fourchette en Romandie, mais dans la moyenne des projections en Suisse alémanique.*

2. *Il ne faut pas perdre de vue que si le choix de la Fondation de n'engager qu'un seul directeur devait être remis en cause, le coût de deux directeurs serait certainement nettement plus élevé que le salaire du directeur actuel. C'était d'ailleurs aussi dans un souci d'économie que la formule actuelle a été choisie. En outre, il avait été argumenté à l'époque que le fait de n'avoir qu'un directeur permettrait de créer des synergies intéressantes et d'assurer la complémentarité des deux salles et non une compétitivité malsaine entre elles. La situation choisie résulte donc d'une volonté politique qui permet en conséquence d'avoir également davantage de synergies dans les domaines du personnel, de la communication, de la gestion des représentations scolaires et de l'accueil des compagnies, ce qui se répercute évidemment positivement dans le cadre budgétaire."*

Mme Dominique Jordan Perrin (PS) remercie M. le Vice-Syndic des informations données. *"Je ne suis toutefois pas tout à fait satisfaite. Avec ma deuxième question il ne s'agissait pas de nommer deux directeurs – un seul suffit - , mais de créer une équipe de suppléance. Autrement dit, on travaille en équipe et on peut ainsi décharger le directeur, ce qui peut être aussi un bien pour son équilibre personnel. J'ai pris note de la première réponse et surtout de la transmission du postulat de M. C. Schenker concernant l'application des échelles de salaire des collectivités publiques à ce type d'institution. Dans le cadre du traitement de ce postulat, nous pourrions revenir sur ce dossier."*

- n° 47 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative au salaire du Directeur de la salle de spectacle du Grand Fribourg

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, s'exprime comme suit au nom de l'Exécutif :

*"Je répondrai aux quatre points de la question posée lors de la dernière séance du Conseil général.*

Séance du 30 avril 2012

Réponses aux questions  
(suite)

1. *Un tiers du financement de l'Association de communes Coriolis Infrastructures provient des collectivités publiques. Deux tiers proviennent du secteur privé. On retrouve dans la subvention de Coriolis Infrastructures allouée à la Fondation Equilibre et Nuithonie les mêmes pourcentages. Il ne s'agit donc pas exclusivement d'argent public, mais majoritairement d'argent provenant du secteur privé.*
2. *La Fondation Equilibre et Nuithonie est une institution de droit privé. Par conséquent, elle n'est pas soumise à la loi sur l'information, mais elle publie un rapport annuel exhaustif et très explicite sur sa gestion et ses comptes. Chaque membre des conseils communaux et des conseils généraux le reçoivent personnellement. En revanche, la Fondation est soumise à la surveillance des fondations exercée par les services de l'Etat.*
3. *Les rapports entre la Fondation Equilibre et Nuithonie et Coriolis Infrastructures sont réglés par un mandat de prestations qui est voté par l'assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures, autrement dit par les représentants des communes. Le Comité de direction de Coriolis Infrastructures est présidé par le Préfet de la Sarine et est composé des représentants des conseils communaux des communes membres. Le Conseil de la Fondation Equilibre et Nuithonie est composé de personnes nommées soit par les conseils communaux des communes (représentants des communes) soit par le Comité de direction de Coriolis Infrastructures dont une majeure partie sont d'anciens conseillers communaux.*
4. *En conséquence, les communes qui financent la Fondation exercent un contrôle largement suffisant pour garantir l'utilisation correcte des deniers publics de l'institution. La communication y relative se fait dans le respect des dispositions légales (fiduciaire agréée).*
5. *Le Conseil communal, comme l'a déjà relevé M. J. Bourgknecht, souligne simplement que le personnel de la Fondation Equilibre et Nuithonie est au bénéfice d'un contrat d'engagement de droit privé et que tout salaire est le fruit d'une négociation entre un employeur et un employé. Il n'appartient pas au subventionneur de s'immiscer dans la politique salariale du partenaire dans un mandat de prestations."*

M. Pierre Marchioni (UDC) remercie Mme M. Genoud-Page de cette réponse fort détaillée.

*"Quant à en être satisfait, c'est naturellement une autre question. L'avenir nous dira si ce système fonctionnera aussi bien qu'on est en droit de l'attendre."*

ooo

**14. Divers**

A. **NOUVELLE RESOLUTION AU SUJET DE LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE DU BOURG ET DE LA NEUVEVILLE**

Le Président rappelle, comme il l'a annoncé en début de séance, que le Conseil général est saisi d'un projet de résolution du groupe chrétien-social qui a la teneur ci-après :

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg est choqué par la décision de La Poste de liquider le bureau de poste de la Neuveville et de transformer celui du Bourg en 'office de poste'. Pour le parlement communal, il n'est pas acceptable que La Poste renie ainsi sa mission de service public. Le Conseil général exige la suspension de toutes les décisions de fermeture de bureaux de poste jusqu'au vote sur l'initiative populaire fédérale 'En faveur du service public' déposée à fin février 2012 par le milieu des consommateurs.*

*Le Conseil invite La Poste et l'OFCOM à reprendre la négociation avec le Conseil communal en vue de la révision de cette décision arbitraire. Le Conseil général soutient en outre la pétition des associations de quartier de la Neuveville et de l'Auge contre ces décisions."*

M. Maurice Page (PCS) fait la déclaration ci-après :

*"Il est important que le Conseil général s'exprime en tant qu'organe législatif de la ville de Fribourg sur cette question qui ne touche pas que la ville. Comme vous le savez, La Poste a déjà fermé uniquement à Fribourg plusieurs bureaux, ceux du Jura, de Beauregard et de Bourguillon. Il est essentiel que nous montrions notre volonté de nous opposer à cette politique de La Poste de toujours rationaliser et diminuer ses prestations. Plusieurs autres offices sont menacés dans le canton. Le signal que nous pouvons donner ce soir est important face à La Poste, face aux dirigeants de La Poste, et permettra peut-être également au Conseil communal de mieux défendre la position de la ville de Fribourg."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit :

*"Il n'est pas habituel que le Conseil communal intervienne lors de l'examen d'une résolution, puisqu'il s'agit d'un acte du Conseil général. Toutefois, comme le Conseil communal est interpellé dans ce dossier, permettez-moi d'apporter quelques précisions. En premier lieu, comme j'espère que tout le monde l'aura compris, il convient de souligner que le Conseil communal n'est évidemment pas l'initiateur de ces démarches de La Poste. Le Conseil communal s'est trouvé, dans le cadre des contacts qu'il a avec La Poste, mis dans une situation de 'carte forcée'.*

*J'aimerais ensuite rappeler que la marge de manœuvre dont dispose le Conseil communal dans ce domaine est étroite. Il n'empêche que dans ce cadre, le Conseil communal avait une position à défendre et il l'a fait, en accompagnant sa détermination d'un courrier exprimant très clairement ses profonds regrets à l'égard de la politique générale adoptée et les choix opérés par La Poste Suisse en matière de desserte postale. Ces choix mettent à mal la notion même de service public. Le Conseil communal a, en outre, rappelé que si le volume de courrier déposé à la poste du Bourg a diminué, c'est que tout simplement La Poste a décidé de manière générale que tout le courrier de la Ville et de l'Etat devrait être apporté à l'office de poste principale, ce qui évidemment a contribué à réduire le volume passant par la poste du Bourg ! C'est bien la preuve que le Conseil communal n'est pas impliqué dans cette décision.*

*J'aimerais également vous rappeler que, pris dans cette décision de La Poste de fermer la poste du Bourg, le Conseil communal est malgré tout parvenu à amener cette entreprise à rechercher comme solution minimale l'installation d'un office de poste. Il agit de même pour trouver une solution de substitution à la poste de la Neuveville, où la situation est*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

*encore plus dramatique, puisque vous vous rappelez que la poste de l'Auge a elle aussi déjà été supprimée. Le Conseil communal est intervenu en usant de la marge de manœuvre dont il peut encore bénéficier.*

*Dans ce contexte, nous remercions le groupe chrétien-social du soutien complémentaire que représente le dépôt de cette résolution. Je suis persuadé – parce que manifestement le dossier n'est pas clos – que nous pourrions également manifester de manière très claire notre opposition à cette volonté de fermer ces deux bureaux de poste, dans le cadre de nos interventions auprès de La Poste."*

Le Président invite M. M. Page de préciser le mode de communication et le destinataire de cette résolution.

M. Maurice Page (PCS) précise que cette résolution s'adresse à La Poste et à l'Office fédéral de la communication.

Vote

**Le Conseil général adopte, par 56 voix sans opposition, mais 7 abstentions, la résolution présentée par le groupe chrétien-social.**

B. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 42 de M. Christoph Allenspach (PS), ainsi que des 10 autres membres de la Commission de l'Edilité, demandant au Conseil communal une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires de la Heitera

M. Christoph Allenspach (PS) résume le postulat ci-après, présenté par les membres de la Commission de l'Edilité :

*"Nous demandons une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques à la Heitera. Voici nos arguments :*

1. *Les toitures des bâtiments scolaires, inclus le nouveau bâtiment de l'école enfantine, offrent 4'000 à 5'000 m<sup>2</sup> de surface. L'ensoleillement de l'endroit est excellent. Le site se prête à l'installation de panneaux photovoltaïques pour produire de l'énergie renouvelable en quantité non négligeable.*
2. *La Commune peut mettre en œuvre un projet exemplaire qui incitera d'autres propriétaires d'immeubles à projeter à leur tour des installations similaires. Le quartier du Schoenberg avec de nombreux toits plats se prête particulièrement bien à la production d'énergie photovoltaïque.*
3. *A plusieurs reprises, le Conseil communal s'est déclaré favorable à l'énergie renouvelable et décidé à participer à la politique d'énergétique suisse qui vise à atteindre un pourcentage élevé de production écologique et durable.*

*Le postulat demande une étude qui soit dissociée de la construction du nouveau bâtiment de l'école enfantine, parce qu'il ne s'agit pas d'utiliser l'énergie pour les bâtiments scolaires mais de l'injecter dans le réseau électrique."*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 43 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.), ainsi que de 19 cosignataires, demandant d'étudier l'aménagement d'un cheminement piéton entre Monséjour et la Vignettaz

M. Georges Rhally (DC/VL) résume le postulat ci-après :

*"Nous demandons l'aménagement d'un cheminement piéton entre Monséjour et Vignettaz.*

*Au chemin de Monséjour, une crèche va s'installer dans un nouvel immeuble locatif. L'accès à cet immeuble ne peut se faire que par l'avenue du Midi ou la route de Villars, deux axes routiers avec un trafic automobile important.*

*Pour les petits enfants venant de Beaumont et se rendant à la crèche, ou pour les enfants de cet immeuble locatif allant à l'école de la Vignettaz, le chemin de l'école est dangereux.*

*Nous invitons le Conseil communal à étudier une liaison piétonne reliant directement le chemin de Monséjour et la route de la Vignettaz ou le chemin de Bethléem."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 44 de Mme Elena Strozzi (Verts) et M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), ainsi que de 37 cosignataires, demandant au Conseil communal la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers indigènes autour des écoles

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

*"Nous demandons la plantation d'arbres et arbustes fruitiers indigènes - avec priorité donnée aux anciennes variétés - dans les espaces verts autour des écoles et aux alentours immédiats de celles-ci. Cette opération pourrait être réalisée par le service des Parcs et Promenades de la Ville en collaboration avec les élèves, ainsi qu'avec le corps enseignant. La Commune mettrait également à disposition des maîtres qui le désirent un petit bout de terrain pour l'éventuelle plantation d'un jardin potager. Lors de toute nouvelle construction ou de tout réaménagement d'un site scolaire, cette démarche fera partie du cahier des charges.*

*Les alentours des écoles, s'ils sont aménagés avec une végétation riche en arbres et arbustes fruitiers, peuvent offrir des espaces éducatifs très précieux et utilisables par le corps enseignant. Les cours de biologie ou de cuisine intègrent souvent le thème du cycle des arbres, l'analyse des espèces végétales et la connaissance des fruits indigènes, sans oublier la découverte des saveurs et de ce qui pousse chez nous. Dès la petite enfance, l'éducation à une alimentation saine en harmonie avec la nature, ainsi que l'utilisation de fruits et légumes de saison sont fondamentales pour éviter des problèmes graves de malnutrition qui peuvent également entraîner des risques pour la santé.*

*Un outil d'aide et d'accompagnement intéressant pour les maîtres est le site internet : <http://www.jardinons-alecole.org> (site français*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

*fait par le GNIS Groupement national interprofessionnel des semences et plants). Sur ce site est également proposée une 'Semaine du jardinage pour les écoles' comprenant des ateliers pratiques et pédagogiques de découverte des plantes et d'initiation au jardinage. Une idée que les écoles fribourgeoises pourraient reprendre."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 45 de Mme Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Georges Rhally (DC/VL), ainsi que de 15 cosignataires, demandant que pour toute nouvelle construction ou rénovation d'un bâtiment appartenant à la Commune, soit élaboré un concept de recours aux énergies renouvelables

Frau Gisela Kilde (CV/GL) fasst das nachfolgende Postulat zusammen :

*"Die Gemeinde hat dafür zu sorgen, dass jedes öffentliche Gebäude der Stadt Freiburg bei Neubau oder Renovation mit einem sinnvollen alternativen Energiekonzept ausgestattet wird. Ausnahmen sind in historischen Teilen der Stadt erlaubt.*

*Bei privaten Bauten, insb. Einfamilienhäuser, gehören Photovoltaik und Solarpaneele auf dem Dach bzw. andere sinnvolle alternative Energiekonzepte schon (beinahe) zum Standard.*

*Von linker bis rechter politischer Gruppierung besteht der Wille zum Einsatz alternativer Technologie. Dennoch sind die Neubauprojekte, die Schulgebäude Heitera und Botzet, trotz grundsätzlicher Eignung, ohne Photovoltaik-Technologie ausgestattet. Dies erscheint unverständlich, da neue Gebäude voraussichtlich bis zur ersten Sanierung, also mindestens für die nächsten 50 Jahre mit demselben Energiekonzept bleiben werden. Damit versäumt es die Stadt ein wichtiges zukunftsweisendes Signal hinsichtlich Einsatzes alternativer Energiekonzepte zu geben. Die Gemeinde als Bauherrin muss ihre Haltung gegenüber alternativer Energiekonzepte fundamental ändern: Alternative Energiekonzepte müssen verpflichtend zur Standardausrüstung von öffentlichen Gebäuden gehören. Ausnahmen sind für die historischen Teile der Stadt zu erlauben."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 46 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mmes Marine Jordan (PS) et Marie-Angèle Poupon (PS), ainsi que de 32 cosignataires, demandant la mise à disposition de places de jeux de type "Robinson"

M. Pius Odermatt (PS) résume le postulat ci-après :

*"Nous demandons au Conseil communal d'étudier la création de places de jeux de type 'Robinson' en ville de Fribourg.*

*En ville, il y a une absence flagrante de places de jeux de type 'Jardin Robinson'. Ces places se caractérisent par la stimulation de la créativité, de l'habileté pratique et motrice dans un environnement proche de la nature ainsi que par l'apprentissage social. Leur grande valeur péda-*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

*gogique est particulièrement importante dans un monde où les enfants passent de plus en plus de temps devant l'écran.*

*Nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise à disposition de places de jeux 'Robinson' en ville de Fribourg et de proposer des emplacements adéquats. Le Conseil communal est invité à s'inspirer des multiples expériences faites dans d'autres villes de Suisse, en particulier quant à l'aménagement et à la gestion de ces places. Nous vous prions en particulier d'étudier comme possibles emplacements la zone Derrière-les-Remparts, le chemin de Montrevers et le chemin du Palatinat."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 47 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), de Mme Claudine Esseiva (PLR) et de MM. Pierre Marchioni (UDC) et Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 40 cosignataires, demandant la réalisation d'une thermographie aérienne des toits de tous les bâtiments de notre commune

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) résume le postulat ci-après :

*"L'objectif de ce postulat est de réaliser une thermographie aérienne des toits de tous les bâtiments de notre commune et de mettre ensuite ces informations à disposition de la population et des propriétaires pour les inciter à la rénovation des bâtiments. Nous proposons aussi que le Conseil communal prenne contact avec ses partenaires de l'Agglomération et le Canton afin d'obtenir un coût de réalisation avantageux.*

*La thermographie aérienne, déjà très répandue en France, reste innovante en Suisse. Après Neuchâtel, première cité en Suisse à s'être lancée, en 2009, Meyrin et Vernier sont les premières villes périurbaines à avoir cartographié la situation thermique sur leur territoire. Depuis lors, l'ensemble des communes du canton de Genève l'a été. La thermographie aérienne infrarouge des bâtiments publics et privés du territoire communal permet de mettre en évidence de manière très visuelle la problématique des déperditions de chaleur. Cette opération s'inscrit dans la continuité des mesures prises par notre Commune dans le domaine des économies d'énergie et de notre engagement en tant que commune labellisée cité de l'énergie (2008). C'est un diagnostic, une aide à la planification, à la décision pour promouvoir et développer les campagnes d'isolation des bâtiments."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 52 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative à l'aménagement de toilettes aux terminaux des lignes TPF de Torry et de Jean-Marie-Musy

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

*"Sur le territoire communal, il y a deux terminus de lignes de bus qui ne sont pas équipés de toilettes utilisables par les conducteurs :*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

à Torry pour la ligne 5 et à Jean-Marie-Musy pour la ligne 6. La Ville de Fribourg a obtenu le label 'Equal-Salary' qui, lors d'engagements, met sur pied d'égalité les femmes et les hommes. Or, dans cette même ville, la dernière de Suisse romande, il n'y a aucun personnel féminin qui conduit des bus urbains. Le fait de ne pas avoir de toilettes dans les terminus est, entre autres, l'une des raisons de cette situation. Pour offrir des conditions de travail correctes aux conducteurs et j'espère aux prochaines conductrices de bus urbains, la Ville de Fribourg doit installer des toilettes aux terminus des lignes du Torry et de Musy.

*Est-ce que la Ville prévoit l'installation de ces infrastructures sanitaires et le cas échéant, dans quel délai ?*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit :

*"Je ne me prononcerai pas sur le lien entre le personnel féminin et cette question. Cela dit, je constate des propos mêmes de M. P.-A. Perritaz, qui sont tout à fait justes, que malgré tout, la quasi-totalité des terminus des lignes urbaines sis sur le territoire communal est dotée de toilettes utilisables par les conducteurs des TPF. Je crois savoir que ce n'est pas partout le cas non plus dans les communes de l'agglomération.*

*J'ai tout récemment rencontré – c'était le 19 avril 2012 – une délégation des TPF, dont le Directeur. A cette occasion, nous avons abordé ce thème. Suite à cette rencontre, les services de l'Edilité sont en train d'étudier deux emplacements concernant le terminus de Torry. Nous avons promis de donner une réponse définitive à M. V. Ducrot durant le mois de mai. Nous espérons, dans la mesure des moyens financiers disponibles, pouvoir installer cette année encore ces toilettes à Torry. En revanche, le cas l'avenue Jean-Marie-Musy n'a absolument pas été évoqué lors de cette réunion. Je vais voir ce qu'il en est, également d'entente avec la Direction des TPF."*

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) se déclare satisfait de cette réponse.

- n° 53 de M. Marc-David Henninger (PS) relative au bilinguisme dans les écoles de la ville de Fribourg

M. Marc-David Henninger (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

*"La Basse-Ville de Fribourg est connue pour son bilinguisme, son mélange des langues et son bolze. Habitant moi-même en Basse-Ville, très tôt j'ai été en contact avec le français, ce qui m'a permis de parler la langue de Molière depuis un âge très jeune, ce qui m'a facilité la vie quotidienne.*

*Bestens in Erinnerung geblieben sind mir dabei die Schuljahre im Au-Schulhaus wo wir Deutschsprachigen und die Welschen täglich zusammen gearbeitet, gebastelt und gespielt haben.*

*Préparation du Carnaval des bolzes, enseignement de la langue partenaire par un enseignant parlant cette langue, ainsi que les jeux durant la pause; chaque jour, j'étais en contact avec des personnes de l'autre communauté linguistique.*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

*Wie man aus der Zeitung erfahren hat, wird im Au-Schulhaus in Zukunft nur noch auf deutsch unterrichtet. Eine Entscheidung, die ich persönlich bedaure, weil den Schülern damit eine Chance verwehrt wird.*

*Ma question au Conseil communal : dans un avenir à court ou moyen termes, envisage-t-il de favoriser, par un programme spécialisé ou des actions précises, le bilinguisme dans les écoles de la ville de Fribourg ?"*

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 54 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) relative à la fermeture du pont de Zaehringen au trafic motorisé privé

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) interroge comme suit le Conseil communal :

*"Ma question est liée à différentes rumeurs et autres communiqués concernant la fermeture du pont de Zaehringen. J'aimerais en fait poser deux questions à l'adresse du Conseil communal, et en particulier à celle de la Direction de la Police locale et de la Mobilité :*

1. *Est-il vrai que le Conseil communal accepterait que le pont de Zaehringen reste ouvert au trafic une fois le pont de la Poya terminé et qu'il accepterait aussi des exceptions ?*
2. *Les mesures d'accompagnement prévues sur le territoire communal seront-elles prêtes pour l'ouverture du pont de la Poya, à la fin de 2014, si l'on en croit le calendrier officiel ?"*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond comme suit au nom de l'Exécutif :

*"Jusqu'à ce jour, le Conseil communal n'a jamais revu sa position concernant la fermeture du pont de Zaehringen. En effet, il a toujours été question d'une fermeture au trafic motorisé individuel, hormis les véhicules d'urgence et les vélomoteurs, ceci 24 heures sur 24, y compris pour les livraisons.*

*Cette position doit être prise en compte avec les réserves suivantes. La fermeture du pont de Zaehringen ressort d'un plan directeur partiel des transports qui laisse une certaine marge d'appréciation pour des exceptions. La publication de la décision de fermeture de ce pont n'ayant pas été publiée, il n'est pas possible de connaître la version finale de cette mesure qui dépendra de la procédure.*

*Il convient cependant de rappeler que l'un des buts principaux du pont de la Poya, c'est de libérer le quartier du Bourg, et en particulier le secteur de la cathédrale, du trafic motorisé. Accorder des exceptions généreuses, telles que certains milieux les ont encore très récemment réclamées, reviendrait à réduire à néant tout ces objectifs de requalification du quartier du Bourg. Il n'est en outre pas certain que l'Autorité fédérale, qui subventionne la construction du pont de la Poya, accepterait sans autres de telles exceptions, sans remettre en question l'engagement financier de la Confédération.*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

*Le plan directeur partiel des transports, qui est contraignant pour les autorités cantonales et communales, conditionne l'ouverture du pont à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement. En conséquence, et à titre d'exemple, dès lors que la fermeture du pont de Zaehrigen est une mesure de ce plan, l'ouverture du pont de la Poya lui est conditionnée. Néanmoins, en procédure, une éventuelle question de suspension de procédure ne peut pas être écartée en l'état."*

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) est satisfait de cette réponse.

- n° 55 de M. Claude Schenker (DC/VL) relative aux vestiaires de la piscine du Levant

M. Claude Schenker (DC/VL) s'exprime comme suit :

*"Les vestiaires de la piscine du Levant sont dans un état déplorable. Les usagers le savent bien et les autres l'ont appris le 21 avril 2012 par 'La Liberté'. L'espace des douches est particulièrement détérioré, le carrelage noirci, le plafond rouillé et apparemment très largement moisie. L'endroit donne une image d'insalubrité qui incite à douter de la conformité aux normes en matière d'hygiène et de santé publiques. D'où mes questions :*

- a. *Le Conseil communal est-il conscient de l'état de dégradation des vestiaires de la piscine du Levant et est-il exact que, comme l'aurait dit le chef de service de la ville, il y certes des contrôles de l'eau, mais aucun contrôle d'hygiène dans les vestiaires et les douches de cette piscine, en raison de l'absence de base légale ?*
- b. *Compte tenu des publications de plusieurs instances officielles (OFSP, ASLOCA, APF, SVIT<sup>1</sup>) qui peuvent certainement s'appliquer à une piscine publique et qui recommandent une élimination rapide des moisissures pour éviter des problèmes de santé, n'est-il pas surprenant d'attendre au moins encore un an pour agir, d'autant plus que la piscine du Levant devrait être désaffectée à brève ou moyenne échéance? Ne serait-il pas justifié qu'un rapport circonstancié de l'état des sanitaires soit effectué sans délai et que, en cas de présence trop importante de moisissures et champignons en particulier dans les douches, des mesures d'urgence soient effectuées en 2012, par exemple durant la pause d'été ?"*

<sup>1</sup> Office fédéral de la santé publique, Association suisse des locataires, Association suisse des propriétaires fonciers, Association suisse de l'économie immobilière, 'Attention aux moisissures',  
cf. [www.bag.admin.ch/themen/chemikalien/00238/01355/01358/10343/index.html?lang=fr](http://www.bag.admin.ch/themen/chemikalien/00238/01355/01358/10343/index.html?lang=fr)

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, répond comme suit :

*"La piscine du Levant date des années 1970. Compte tenu de sa fréquentation en tant que seule piscine couverte publique de la ville, son âge est bien visible, malgré les nombreuses rénovations partielles qu'elle a subies depuis son inauguration. Aujourd'hui, cette installation est ouverte de 06.30 heures le matin jusqu'à 21.30 heures le soir. Les nageurs se partagent cet espace. La présence des clients, respectivement des enfants, est pratiquement en continu durant toute la journée. Cela rend d'autant plus difficile le nettoyage des vestiaires durant les heures d'ouverture. Si les nettoyages se font le soir après la fermeture en conformité avec les*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

*normes d'hygiène en vigueur, l'aspect des vestiaires et des douches laisse aujourd'hui à désirer, nous ne le contestons pas.*

*Dans ce sens, nous pouvons répondre comme suit aux questions posées par le conseiller général C. Schenker :*

1. *Le Conseil communal est conscient de l'état des douches et des vestiaires de la piscine du Levant. C'est bien pourquoi il avait initialement programmé dans le plan d'investissement de consacrer un montant de 800'000 francs pour une rénovation lourde de toute la piscine du Levant, c'est-à-dire y compris mais pas uniquement les douches et les vestiaires. En raison du projet de construction d'une nouvelle piscine et de l'avenir incertain de la piscine du Levant, cette somme a été ramenée à 250'000 francs, mais avancée dans le calendrier. Ainsi, une remise en état des vestiaires et des douches devrait être prévue au budget 2013, c'est ce qui est prévu au plan financier.*

*En ce qui concerne les contrôles d'hygiène, il est exact que la loi cantonale impose des contrôles systématiques et rigoureux de la qualité de l'eau, mais ni pour les vestiaires, ni pour les douches. Cela ne signifie évidemment pas que l'entretien de ces locaux soit négligé. En effet, le nettoyage de ces locaux se fait selon les normes en vigueur. Le personnel de la piscine est régulièrement instruit par les fournisseurs des produits spéciaux de nettoyage et aussi par l'Association des propriétaires de piscine, à laquelle la Ville de Fribourg appartient depuis de nombreuses années.*

2. *L'état des locaux en question est certes vétuste, mais ne justifierait pas une intervention urgente telle que demandée par le Conseiller général Schenker. Une telle dépense hors budget ne pourrait être justifiée que si elle répondait aux critères des dépenses imprévisibles et urgentes de la loi sur les communes, ce qui n'est pas le cas. Des réclamations individuelles ont certes été portées à la connaissance du service des Sports, mais les utilisateurs, en particulier les écoles, n'ont pas signalé de situations qui imposeraient une intervention immédiate.*

*Comme le groupe DC/VL vient tout à l'heure d'insister lourdement sur le respect de l'équilibre budgétaire dans le cadre des projets de construction des écoles du Botzet et de la Heitera, le Conseil communal est soucieux également de cet équilibre et établit son catalogue de priorités selon les principes de la proportionnalité. En ce sens, il n'apparaît pas indispensable d'intervenir en 2012 pour assainir les vestiaires de la piscine du Levant. Une intervention en 2013 semble en revanche fortement souhaitable. Nous espérons que le Conseil général approuvera les crédits y relatifs le moment venu."*

M. Claude Schenker (DC/VL) est partiellement satisfait de cette réponse.

*"Ma question visait l'engagement éventuel d'une dépense imprévisible et urgente, si elle devait être nécessaire. Je ne m'en prenais pas du tout, ni au personnel – que je salue – ni au nettoyage. Je prends note de la déclaration disant qu'il n'est pas nécessaire d'intervenir de manière urgente. Je prends note également de la responsabilité endossée par le Conseil communal à cet égard."*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

- n° 56 de Mme Marina Flores (UDC) relative aux déjections canines sur des lieux fréquentés

Mme Marina Flores interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

*"La propreté de notre ville est l'affaire de tous. 'Les crottes de chiens sont une véritable nuisance dans une ville'.*

*Même si des efforts en la matière ont été faits ces derniers temps (affiches de sensibilisation, panneaux et autres pictogrammes), force est de constater que beaucoup de maîtres de chien peu consciencieux laissent les déjections canines sur des lieux fréquentés : espaces verts, parcs et pelouses, alors que des distributeurs gratuits de petits sacs sont installés à la portée de tout le monde. De tels comportements contraires à la propreté urbaine irritent les citoyens.*

*A titre d'exemple dans le quartier de l'Auge : le chemin de la patinoire côté Sarine, les espaces verts, le champ de baby golf entre la Sarine et Derrière-les-Jardins sont plombés d'énormes défécations de chiens. Dès lors, permettez-moi de poser les questions suivantes :*

- *N'est-il pas temps que les propriétaires de chiens soient appelés à davantage de civisme et de respect ?*
- *Quelle action ou sanction prévoit-on à l'encontre du maître de chien en infraction ?*
- *Pourquoi le maître de chien ne reçoit-il pas automatiquement les dispositions de loi en vigueur relatives à la détention des animaux de compagnie ?*
- *Quelle est la raison de la suppression ou de l'omission des panneaux interdisant les crottes ?"*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, précise :

*"Dans la mesure où cette intervention soulève à la fois des questions relatives aux infrastructures, qui relèvent de la compétence de l'Edilité et des questions touchant à la répression et aux sanctions qui concernent ma direction, nous répondrons en commun lors de la prochaine séance."*

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 57 de M. Kevin Grangier (UDC) relative aux devoirs des cyclistes

M. Kevin Grangier (UDC) interroge comme suit le Conseil communal :

*"Le quotidien 'La Liberté' du jour révèle que les cyclistes sont de plus en plus imprudents. En Suisse, les accidents mortels ont augmenté de 15 % par rapport à 2010. A Fribourg, 47 % des accidents causés entre 2000 et 2009 sont le fait des cyclistes. L'article de 'La Liberté'*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

*met en évidence le comportement souvent indiscipliné des cyclistes comme un des facteurs conduisant au drame. Les statistiques de la Ville constatent que le manque d'attention et le refus de priorité sont les principales causes d'accidents. Les mêmes statistiques relèvent également que les heures les plus dangereuses sont celles correspondant aux heures de pointe, que les automobilistes ne sont les seuls fautifs que dans environ un tiers des cas ou que les jeunes de 16 à 25 sont les principales personnes touchées.*

*Ce que ces statistiques ne rapportent pas, ce sont les largesses accordées par les autorités à l'égard de cyclistes peu regardant quant à leur attitude et la politique discriminatoire que ces mêmes autorités mettent en œuvre contre les automobilistes. Par leur volonté d'étendre les zones cyclables tout en chicanant l'automobiliste avec diverses contraintes (sens unique, zone 30, suppression de places de parking), les autorités contribuent à durcir le climat entre automobilistes et cyclistes. Nombre d'automobilistes ont le sentiment que les cyclistes peuvent tout se permettre, avec la bénédiction des autorités.*

*A mes yeux, il serait judicieux que le Conseil communal rappelle aux cyclistes qu'ils ont des devoirs autant qu'ils ont des droits. Même si la politique visant à soutenir l'utilisation du vélo se défend et qu'elle vise des objectifs louables, elle ne peut justifier le comportement souvent trop imprudent de bon nombre de cyclistes.*

*En conséquence, je pose au Conseil communal les questions suivantes :*

- *Comment le Conseil communal compte-t-il favoriser un bon climat entre usagers de la route ?*
- *Les agents de la Police locale possèdent des compétences étendues en matière de droit fédéral de la circulation routière – les automobilistes ne le savent que trop bien – mais est-ce que les cyclistes font également l'objet de contrôles ? Si oui, lesquels ?*
- *En cas de réponse positive à la question précédente, peut-on connaître les moyens de contrainte à disposition du Conseil communal ou de la Police locale ? Amendes ? Séquestration du vélo ? Autres ?*
- *Dans son rapport annuel, le Conseil communal relève que le manque d'attention est la principale cause d'accident. Comment le Conseil communal compte-t-il s'y prendre pour que ce phénomène s'estompe ?*
- *Enfin, le Conseil communal peut-il préciser ce que contient la catégorie 'Autres' de la statistique relative aux causes des accidents de la page 18 du rapport annuel ?"*

*Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.*

- n° 58 de M. Guy-Noël Jelk (PS) relative à l'aménagement des alentours du théâtre Equilibre

M. Guy-Noël Jelk (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

*"Voici déjà quatre mois que le théâtre Equilibre est terminé, mais que ses alentours restent en goudron noir.*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

*L'année passée, plusieurs démarches ont été réalisées afin de mettre en évidence les envies de chacun pour l'aménagement. Suite à cette démarche, M. B. Lavenir a voulu former cinq groupes afin de créer des ateliers participatifs. Je m'étais intéressé à participer à un de ces ateliers le 24 octobre 2011. Le 7 octobre 2011, M. Lavenir nous informait qu'un recours, dans le cadre de la procédure d'adjudication de mandats d'études, a été déposé. Ce recours a eu un effet suspensif. De ce fait, le calendrier prévu dans le cadre de la démarche participative a été bouleversé. Mes questions :*

1. *A quel stade en est la procédure de recours ?*
2. *Ne pourrait-on pas, tout de même, mettre en route ces différents ateliers afin de gagner du temps ?*
3. *Quelle date butoir le Conseil communal s'est-il fixée pour l'inauguration de l'aménagement des Grand-Places ?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond de la manière suivante à cette question :

*"Je confirme qu'effectivement un recours a bel et bien été déposé par un concurrent non retenu contre le déroulement de la procédure de sélection mise en place pour choisir les bureaux retenus dans le cadre du mandat d'études parallèles. Il s'agit de la première démarche du mandat d'études parallèles. Ce recours porte donc sur le choix des équipes engagées pour ces mandats d'études parallèles. Le dossier en est actuellement à la fin des échanges d'écritures devant le Préfet de la Sarine.*

*Cela dit, compte tenu de l'importance des travaux et également des coûts de ce réaménagement complet des Grand-Places, le Conseil communal prévoyait de commencer les premiers travaux en 2013 – 2014. Voilà le calendrier que retenait le plan financier. Il est évident que désormais nous attendons la décision du Préfet de la Sarine, puis il faudra voir s'il y aura ou non recours contre cette décision préfectorale. Vous comprendrez que dans ces conditions, il ne nous est pas possible de vous donner aujourd'hui une date butoir, puisque celle-ci dépendra de la procédure juridique en cours.*

*Quant à la mise en route de ces différents ateliers, je m'informerai pour voir s'il est possible de les avancer, mais je doute que leur convocation anticipée nous permette de gagner beaucoup de temps. En effet, de toute façon, ces réflexions devront ensuite être analysées par les équipes retenues. Mais, nous examinerons cet aspect de la question."*

M. Guy-Noël Jelk (PS) n'a pas tout compris de ces explications, parce que les choses paraissent fort compliquées.

*"Mon souci, c'est que cette place ne reste pas pendant cinq à dix ans encore dans son état actuel. C'est ce que je crains avec toute le processus qui se met en place."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, précise ce qui suit :

*"Nous partageons cette crainte, mais malheureusement je ne peux pas vous répondre autre chose qu'une procédure est en cours qui*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

*a du reste été voulue et même saluée dans cette enceinte en raison de la démarche participative choisie. Malheureusement, à l'heure actuelle, il y a un recours et nous ne sommes pas maîtres de cette procédure juridique. Nous ne pouvons dès lors pas vous indiquer de dates quant à la suite et à la fin de la procédure."*

- n° 59 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la situation de l'affaire Anura

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime comme suit :

*"Si ma mémoire ne me fait pas défaut, c'est le 30 mai 2011 que nous avons pour la dernière fois entendu parler du procès qui oppose la Commune de Fribourg à la Société Anura. Le Conseil communal peut-il nous donner de nouvelles informations concernant le développement de cette affaire. Ou du moins nous dire quelle est la situation actuelle !"*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des finances, répond ce qui suit :

*"Vous avez raison, M. P. Marchioni, c'était bien le 30 mai 2011, lors de la séance consacrée à l'examen des comptes. Malheureusement, nous n'avons pas de nouvelles informations concernant le développement de cette affaire. Si d'ici au 21 mai 2012 nous avons de nouvelles informations concernant ce dossier, nous ne manquerons pas de vous les donner lors de l'examen des comptes 2011."*

M. Pierre Marchioni (UDC) est satisfait de cette réponse.

*"Je remercie Mme la Directrice des Finances"*.

- n° 60 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative au contrôle de l'utilisation des subventions versées par la Ville de Fribourg, en particulier l'organisation CCSI/SOS Racisme

M. Pierre Marchioni (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

*"Ces dernières semaines, la presse a relaté les péripéties judiciaires de deux individus peu recommandables qui ont eu maille à partir avec la justice à plus d'une reprise. Sans entrer dans des détails que tout le monde à pu lire, je rappellerai que ces deux voyous en ont tellement fait que la justice du Canton pourtant plus que clémente avec ce genre d'individu a enfin pris la décision de les expulser du territoire helvétique. Quelle n'a pas été ma stupéfaction de constater que ces deux malfrats sont à la charge de la société pour leur existence courante et pour l'un deux pour celle de sa famille ! En outre tous deux coûtent à la communauté, par frais de justice à répétition, des sommes astronomiques et tous deux reçoivent le soutien actif de l'organisation CCSI/SOS Racisme. La Commune soutient par des subventions non négligeables cette organisation.*

*Il n'est pas question de mettre en cause l'aide qui peut et dans certains cas qui doit être apportée à des gens tombés...(Brouhaha Murmures)*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

"– Je vous prie d'avoir un peu de politesse. Si l'éducation n'est pas votre fort du côté de la gauche, il faudrait quand même vous y mettre ! Je reprends. -

... à des gens tombés dans la précarité ou les difficultés et qui collaborent pour s'en sortir. Par contre il est aberrant de constater que l'argent du contribuable est utilisé en grande partie par l'organisation SOS Racisme pour fournir à des voyous les moyens d'éviter de payer les dettes qu'ils ont contractées à l'égard d'une société qui les a accueillis et en plus nourris et logés. Lorsqu'on apprend que l'un de ces individus, soutenu par l'Aide sociale, est propriétaire d'un immeuble dans son pays d'origine, on se demande jusqu'où va notre naïveté ! Ce qui est grave, c'est que les cas cités dans la presse ne sont que la pointe de l'iceberg d'après mes informations. Lors de la discussion des budgets 2009 et 2010, l'UDC était déjà intervenue au sujet de cette organisation. Nos autorités avaient préféré supprimer les subventions d'organisation bien de chez nous et dont l'action est largement reconnue mais maintenir celles versées à un organisme dont l'activisme est plus que douteux.

Mes questions sont les suivantes :

- la Commune exerce-t-elle un contrôle même minime sur l'usage qui est fait des subventions qu'elle verse ? Compte tenu du fait qu'il s'agit de l'argent du contribuable !
- si un cas semblable à ceux auxquels je fais allusion concerne une personne recevant l'aide sociale à Fribourg, quelle est la réaction du Service social ?"

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, précise ce qui suit :

"Comme cette question mérite quelques vérifications et qu'il est assez tard, je pense que tout le monde sera fort content si je donne la réponse la prochaine fois."

Il sera donc répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 61 de M. Stanislas Rück (DC/VL) relative à l'eau servie au Conseil général

M. Stanislas Rück (DC/VL) fait la déclaration ci-après :

"Les Services industriels et la Ville de Fribourg se targuent d'avoir une eau potable de très bonne qualité. Ne serait-il pas possible de remplacer les bouteilles d'eau minérale par des distributeurs d'eau alimentés par l'eau de la ville ? Une telle installation pilote peut être un peu coûteuse pour cette seule salle, mais elle pourrait éventuellement ouvrir un nouveau centre de profits à nos SI. Ce qui fait tourner Nestlé, Perrier et San Pellegrino peut aussi faire tourner nos SI."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

*"Il ne s'agit pas de s'exprimer sur le fond, mais de rappeler que nous nous trouvons ici dans la salle du Conseil général. Il appartiendra donc au Bureau de traiter de cette suggestion."*

M. Stanislas Rück (DC/VL) ne comprend pas très bien le sens de cette réponse. (Rires)

Le Président explicite le sens de la réponse du Conseil communal :

*"La réponse est que l'organisation des séances du Conseil général relèvent des compétences du Bureau du Conseil général et que c'est peut-être une question à porter à l'ordre du jour d'une prochaine séance de ce Bureau par le chef de groupe."*

M. Stanislas Rück (DC/VL) remarque :

*"Ma question s'adresse aux SI qui sont les principaux intéressés à la distribution et à la vente d'eau."*

Herr Thierry Steiert, Präsident der Industriellen Betriebe, nimmt wie folgt Stellung :

*"Herr Rück darf ich ihnen auf deutsch antworten? Das ist eine seltene Freude, wenn zwei Deutschsprachige eine Anfrage behandeln können."*

*Ich glaube die Industriellen Betriebe haben andere Sorgen als ein Profitcenter im Generalratssaal zu errichten. Was hingegen die Qualität des Wassers betrifft, da bin ich mit Ihnen vollständig einverstanden. Wir haben ein qualitativ sehr hochstehendes Wasser und das wäre eigentlich begrüßenswert, wenn hier, aber nicht nur hier im Generalratssaal, sondern auch viel breiter, wie in der kommunalen Verwaltung und darüber hinaus, vermehrt das Wasser der Industriellen Betriebe verwendet würde und nicht ständig das völlig überbeuerte Mineralwasser aus der Flasche getrunken würde. Aber die Frage, die sie präzisiert haben, fällt in die Zuständigkeit des Generalrats Büros. Ich werde aber gerne mit Rat und Tat zur Seite stehen."*

M. Stanislas Rück (DC/VL) prend acte de cette réponse.

- n° 62 de M. Stanislas Rück (DC/VL) relative aux déchets encombrants amenés aux Neigles

M. Stanislas Rück (DC/VL) s'exprime comme suit :

*"Selon mes expériences et celles de nombreuses personnes, les objets encombrants portés aux Neigles sont directement détruits. Il n'a y a aucune possibilité de récupérer des objets encore en bon état. Ne serait-il pas possible d'introduire une zone tampon temporaire où les objets resteraient environ une semaine dans l'attente d'un éventuel repreneur, avant d'être définitivement détruits ?"*

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

- n° 63 de Mme Lise-Marie Graden (PS) relative au sort du complexe du cinéma Corso

Mme Lise-Marie Graden (PS) s'exprime comme suit :

*"Je m'efforcerai d'être polie et en plus d'être curieuse et d'avoir une cité qui bouge.*

*Le complexe du cinéma Corso est fermé depuis bientôt deux ans, alors que ses salles venaient d'être rénovées.*

*D'où mes questions : La Commune sait-elle ce qui s'y passe ? Ne peut-elle pas y générer un projet plus particulièrement culturel, plutôt que de laisser cet espace sans vie ?"*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

*"C'est un dossier que nous connaissons, notamment à la Promotion économique de l'Agglomération. Afin d'être à même d'apporter une réponse complète, je vous répondrai à la prochaine séance".*

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

D. ALLOCUTION DE FIN D'ANNEE PRESIDENTIELLE

Le Président, compte tenu de l'heure avancée et compte tenu du respect qu'il a pour M. J.-P. Wolhauser, Président élu, qui nous offre une verrée de l'amitié ce soir, renonce à prononcer le discours de fin d'année présidentielle ci-après :

*"Avant toute chose, je dois revenir sur l'épisode de la communication non autorisée du procès-verbal du Bureau du 14 juin 2011 à des tiers, plus précisément à un journaliste. Contrairement à ce vous avez pu lire dans 'La Liberté' qui relatait notre séance du 27 juin 2011, mon but, ou plutôt l'obligation légale qui m'incombait, n'a jamais été de rechercher l'auteur de la fuite, mais simplement de rechercher la cause de l'irrégularité et de m'assurer que les mesures nécessaires soient prises.*

*Outre l'agitation habituelle et compréhensible que connaît une législature dans ses premières semaines, la cause de la fuite du procès-verbal du Bureau réside certainement dans l'ignorance des modifications apportées à la loi sur les communes concernant l'accessibilité à certains documents. Cette loi exige désormais, comme je vous l'ai déjà dit le 27 juin 2011, une décision unanime du Bureau pour permettre l'accès du public aux procès-verbaux du Bureau et des commissions et du Conseil général. (Pour le texte complet, je vous renvoie à la lecture de l'article 103bis de la loi sur les communes.)*

*Avant cette modification de la LCo, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec les modifications dues à la loi sur l'information, les dispositions légales n'était évidemment pas les mêmes. Sous l'ancien droit, l'irrégularité que j'ai constatée n'en aurait pas été une. En tout cas, elle n'aurait pas été aussi flagrante. En effet, pour résumer, il était nécessaire que le Bureau prenne une décision spéciale pour rendre un procès-verbal confidentiel.*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

*Or, il se trouve que notre règlement, auquel nous nous référons tous en premier lieu – peut-être parce que c'est le nôtre – n'a pas encore été adapté au nouveau droit cantonal qu'on se doit pourtant de respecter. Ainsi, il est possible qu'un conseiller général, honnête en tout point, ait pu transmettre un document à un tiers en se croyant de bonne foi autorisé à le faire, alors que ce document doit en réalité être considéré comme « confidentiel » du point de vue du nouveau droit. ...et dire que cette loi sur l'information devait être un pas vers plus de transparence.*

*Les causes probables de l'irrégularité étant posées, quelles mesures faudrait-il envisager ? Comme vous l'avez entendu ce soir, notre Commission spéciale de l'information s'occupe, entre autres, de la mise à jour de notre règlement pour l'adapter aux nouvelles normes. Dans l'attente du rapport qui proposera au Bureau les modifications nécessaires de notre règlement, j'attire donc, encore une fois, votre attention sur l'état actuel du droit cantonal que nous devons appliquer :*

*Die Sitzungsprotokolle des Büros des Generalrates und der Kommissionen sind nicht öffentlich zugänglich. Mit einstimmigem Beschluss kann das Büro des Generalrats jedoch die vollständige oder teilweise Einsichtnahme in die Protokolle seiner Sitzungen und der Sitzungen der Generalratskommissionen gewähren.*

*Cela étant dit, je considère que les mesures nécessaires pour empêcher de nouvelles irrégularités de ce type ont été prises en partie et seront entièrement prises prochainement.*

*L'affaire est ainsi close...*

*Je peux vous livrer mon allocution de fin d'année présidentielle.*

*Nous voici tout bientôt à la fin de la première année de la période administrative 2011-2016 et, par la force des choses, à la fin de mon mandat de Président. J'espère avoir satisfait à vos attentes en me montrant à la hauteur de la tâche que vous m'avez confiée. Pour moi, ce fut une année extrêmement enrichissante. Grâce à vous, j'ai pu vivre une expérience unique. Grâce à la bonne intelligence qui règne au sein de notre Conseil et au Bureau, cette année a été passablement sereine. Je vous remercie de m'avoir ainsi facilité l'exercice de cette fonction.*

*Comme vous le savez peut-être, pendant cette année j'ai également changé d'emploi en entrant au service de la Préfecture de la Sarine comme conseiller juridique. Si l'impartialité et la réserve qu'un Président se doit de manifester se marient très bien avec mon cette activité, je ne m'imagine pas maintenant descendre de cette estrade où vous m'avez placé pendant deux années – dont une en qualité de quasi-pot de fleur – et revenir parmi vous.*

*Pourtant, légalement, il n'y a pas la moindre contradiction. La contradiction serait plutôt à chercher dans une certaine rigueur morale que je m'impose, dans ma profonde incapacité de m'engager moins que totalement d'un côté comme de l'autre et dans mon amour pour les choses « propres en ordre ». A mon grand malheur, je me devais donc de choisir et mon choix se porte naturellement vers l'activité qui me permet de dormir ailleurs que dans la rue.*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

*La fin de mon année présidentielle sera donc également la fin de mon mandat de Conseiller général.*

*Vous le comprendrez, les mêmes raisons qui me poussent à la démission m'interdisent également de vous parler ici des sujets qui me tiennent vraiment à cœur. Je ne vous dirai donc pas un mot sur la nécessité et l'évidente rationalité des fusions de communes... ni sur les tares de la procrastination. Je n'évoquerai pas l'impératif démocratique qui appelle la révision des statuts de l'Agglomération et de la loi sur les communes. Je ne vous dirai pas non plus à quel point je suis convaincu que la politique culturelle locale et régionale doit être redéfinie, et ceci à brève échéance. Enfin, je ne vous rappellerai pas qu'une commune qui ne peut consentir les investissements qu'on est en droit d'attendre d'elle ne satisfait pas à ses obligations constitutionnelles. Et je ne vous dirai pas, en passant, que c'est bien plus grave que de ne pas respecter un certain article de loi qui semble incarner l'orthodoxie absolutiste des finances publiques, soit le bien connu 87 alinéa 3 de la loi sur les communes.*

*Malheureusement je ne peux pas en parler. Pourtant, il y aurait des choses à dire.*

*Par contre, rien ne m'empêche de faire une petite rétrospective sur l'année écoulée.*

*Wenn wir die Objekte nehmen, die in diesem Jahr bearbeitet wurden, sehen wir, dass wir uns größtenteils Projekten widmeten für die Entwicklung und Umsetzung von wichtigen Schulgebäuden.*

*En effet, au cours des six séances que nous avons tenues depuis la rentrée du mois de septembre, six arrêtés concernant spécifiquement les infrastructures scolaires ont été adoptés, autorisant ainsi le Conseil communal à engager plus de 22'000'000 francs pour le Botzet, la Heitera et la DOSF.*

*Faut-il encore relever que ces crédits ont tous été octroyés à l'unanimité des votants !*

*Pourtant, ni la Commission financière, ni la Commission de l'Édilité, ni les groupes n'étaient franchement enthousiastes. Il suffit de se plonger dans les procès-verbaux et de relire les interventions des uns et des autres pour se rendre compte que nous n'étions de loin pas tous entièrement satisfaits. Pourquoi alors ces votes unanimes ? Il y a certainement beaucoup de raisons : l'impérieuse nécessité de réaliser les bâtiments du Botzet et de la Heitera très rapidement, voire plus vite encore, ou le fait qu'avec les écoles, comme avec les pompiers, on ne badine pas...*

*Mais la principale raison, celle que j'ai envie de retenir, est l'esprit de collaboration qui règne actuellement entre nos deux Conseils. Cet esprit a entre autres permis aux Commissions et aux groupes d'exprimer leurs doléances sur tel ou tel aspect des projets, de dire leurs regrets et de formuler des demandes pour l'avenir, avec l'assurance d'être au moins entendus. Cet esprit a entre autres permis au Conseil communal de prendre acte de ces doléances et regrets sans ressentir d'hostilité dans*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

*les propos qui lui étaient adressés et de s'engager à les prendre en considération, immédiatement ou dans l'avenir.*

*Ces deux constats me permettent de dire que le Conseil général a fait sien l'adage du grand philosophe et auteur anglais Michael Philip Jagger : 'You can't always get what you want' ...sans pour autant se résigner à ne rien obtenir. De son côté, le Conseil communal a peut-être été inspiré par la suite de cette profonde pensée : 'but if you try sometimes you find you get what you need'.*

*Dans certains domaines, l'énergie pour n'en citer qu'un, les attentes communes des groupes et des partis ont été très clairement formulées. Il appartient désormais au Conseil communal de répondre aux attentes qu'il a su entendre et s'est engagé à prendre en considération.*

*Mmes, MM. les Conseillers communaux, je suis persuadé que vous tiendrez parole, quand cela sera possible, car vous savez que cela est nécessaire pour que la collaboration, qui permet de réaliser bien plus de choses que la confrontation, s'inscrive dans la durée.*

*Au vu des défis qui s'annoncent, la Ville de Fribourg et sa population ont tout intérêt à ce que nos deux conseils affrontent les obstacles en manifestant la même volonté de les franchir de concert, en harmonie. Pour n'en citer que quelques uns des prochains dossiers : suite des nouvelles infrastructures scolaires et le début des assainissements, site sportif de Saint-Léonard, fusion, Agglo, sauvetage de la caisse de pension etc.*

*Je crois que les premiers à avoir saisi l'importance d'instaurer cet état d'esprit de collaboration sont, avec le Conseil communal, nos deux principales Commissions, à savoir la Commission financière et celle de l'Edilité. Je remercie les membres de ces commissions, ainsi que leurs présidents, d'avoir saisi l'enjeu. Je tiens aussi relever l'excellence de leur travail. Sans leurs avis éclairés, le Conseil ne pourrait pas se prononcer en toute connaissance de cause.*

*Pour l'ensemble de ce que nous avons accompli ensemble, j'aimerais aussi témoigner ma reconnaissance à tous les membres du Bureau et particulièrement aux scrutatrices et aux scrutateurs qui font, lors de chaque séance, un travail important et parfois injustement déconsidéré.*

*Je crois qu'ils méritent notre reconnaissance.*

*Ich danke ganz besonders meinem Vize-Präsidenten. Seine Anwesenheit neben mir hat meine Arbeit als Präsident erleichtert.*

*Enfin, je n'oublierais pas la Secrétaire de Ville, son adjoint, ainsi que l'ensemble du personnel de l'administration communale. Sans eux, nos séances et celles nos commissions ne se dérouleraient pas dans d'aussi bonnes conditions.*

Séance du 30 avril 2012

Divers (suite)

*M. le Président élu, Mmes, MM. les Conseillers généraux, je vous félicite de votre engagement et de votre amour de la chose publique et notre ville qui vous a conduit à siéger ici.*

*Merci de l'honneur que vous m'avez fait en me confiant la présidence du Conseil général de notre Ville pendant cette année qui fut trop courte.*

(Applaudissements).

La séance est close à 23.10 heures.

Fribourg, le 16 mai 2012  
AP/nm/ib

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président :

Le Secrétaire de Ville :

Oliver COLLAUD

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI